Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le présent rapport est établi conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).
Les modalités de ce rapport ont été précisées par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

1) Présentation de la structure

Trivalis, syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, regroupe la totalité des communes de Vendée à travers 17 collectivités adhérentes, soit directement, soit par l'intermédiaire d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou de syndicats mixtes. Trivalis est un syndicat mixte fermé (articles L. 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales – CGCT). Titulaire de la globalité de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement), telle qu'elle résulte de l'article L. 2224-13 et L. 2224-14 du code précité, ses membres ont transféré à Trivalis la partie « traitement » et conservé la partie « collecte » de la compétence. Il s'agit d'un des rares départements français à gérer, en propre, la totalité du traitement des déchets produits sur son territoire.

Le syndicat mixte exerce de plein droit au lieu et place de ses membres, la partie de leur compétence en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et des déchets d'origine commerciale ou artisanale qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement, comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

Sa compétence englobe les opérations de regroupement, de transport et de tri des déchets avant leur recyclage ou leur élimination, et les études d'implantation de nouvelles installations de traitement et de mise aux normes des installations existantes. A ce titre, les centres de transfert relatifs aux déchets, ainsi que les opérations de transport de ces déchets des déchèteries et centres de transfert vers les centres de traitement, relèvent également de la compétence du syndicat mixte.

Dans ce cadre, Trivalis est responsable de la mise en œuvre des actions de valorisation et d'élimination des déchets. Trivalis exerce sa compétence pour partie avec ses propres moyens humains et matériels, et pour partie en recourant à des marchés de travaux, fournitures ou de services, voire en recourant à des mises à disposition de services par certaines collectivités adhérentes.

Trivalis assure la maîtrise d'ouvrage des équipements publics de traitement :
- Centres de transfert,
- Unités de valorisation organique (UVEOR),
- Plateformes de compostage,
- Installations de stockage des déchets non dangereux,
- Centre de tri des emballages.
- Unités de fabrication de combustible solide de récupération (CSR)

Il en confie l'exploitation, par marchés publics, à des opérateurs économiques. Il assure la responsabilité de la post-exploitation (30 ans) des installations de stockage fermées.

La mission de Trivalis s'inscrit dans le cadre des règlementations et du plan régional de prévention et de traitement des déchets.

La volonté du syndicat et du département est de traiter en Vendée les déchets produits sur le territoire départemental et de maitriser les équipements de traitement mis en œuvre. Trivalis assure également les études d'implantation de nouvelles installations de traitement et de mise aux normes des installations existantes. Il met en œuvre les actions de valorisation et d'élimination des déchets fixées dans la politique

régionale issue de la planification. Dans ce contexte, le syndicat, opérationnel depuis 2003, a réalisé un réseau d'ouvrages de tri, transfert, compostage et de stockage des déchets ménagers.

Trivalis est membre du syndicat e-collectivités Vendée où il dispose de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Trivalis adhère également à plusieurs organismes que sont notamment :

- Avenir Environnement Vendée (AEV 85)
- AIR PUR 85
- Amorce
- COBATY
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Venée (CAUE)
- ADN Ouest
- Géo Vendée
- FNCC (Fédération Nationale des Collectivités de Compostage)
- Cercle National du recyclage (CNR)
- FNCCR
- GDON Taupes
- REEVE (Réseau des éco-évènements)
- RESECO (Réseau Local Grand Ouest)
- RUPTUR
- Réseau Compost Citoyen
- PDL Coopération
- ASTEE
- TEO Pays de la Loire
- AFIGESE (Association Finances - Gestion - Evaluation des collectivités territoriales)
- Réseau Vrac et Réemploi

Depuis plusieurs années, Trivalis a développé plusieurs partenariats sous forme de coopération conventionnelle ou d'adhésion à une structure de type société.

2017 : convention de coopération public-public, sur le fondement de l'article L.2511-6 du Code de la commande publique, avec Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, la Communauté de communes de Grand Lieu pour le tri des emballages sur Vendée Tri

2022 : convention de coopération public-public, sur le fondement de l'article L.2511-6 du Code de la commande publique, avec Pornic Agglo Pays de Retz et VALOR3E pour la préparation et la valorisation des refus de compostage issus des UVEOR, en combustibles solides de récupération.

2022 : convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes dont Nantes Métropole est le coordonnateur pour la passation conjointe d'un contrat de concession de service relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation de la Prairie de Mauves (Trivalis prévoit d'apporter 12 000 t de refus d'UVEOR et 3 000 t d'OM).

2019 : adhésion de Trivalis à la société publique locale UniTri dont l'objet est la construction et la gestion d'un centre de tri interdépartemental (participation à hauteur de 29 077 actions pour une valeur nominale de 1 euro).

2021 : constitution de la SAS VENDEE TRI ENERGIE, sur le fondement de l'article L2253-1 du Code général des collectivités territoriales, entre Trivalis et Vendée Energie, dans le domaine de la production d'énergies renouvelables à partir d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Trivalis.

2025 : convention constitutive du groupement d'intérêt public « Géo Vendée » au sein duquel Trivalis dispose de deux délégués titulaires et deux suppléants.

L'objectif de Trivalis, pour la mandature en cours, est de renforcer les liens avec les collectivités, de rechercher en permanence l'économie dans les solutions et dans la gestion des finances publiques, de protéger l'environnement dans la continuité des actions déjà entreprises (économie du foncier, choix technologiques, prévention des déchets, réduction à la source, recyclage, valorisation maximale des déchets, enfouissement minimum), de conforter ses partenariats pour la valorisation du compost et le retour à la terre de la matière organique, de développer d'autres partenariats pour développer une nouvelle filière de valorisation qu'est la production de CSR.

2) Rapport sur le développement durable - Trivalis 2030

Rappel de la législation :
L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 impose aux départements, régions, communes et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.
Le décret n° 2011-687 du 17 Juin 2011 précise la structure du rapport, celui-ci étant applicable dès la préparation des budgets pour 2012.

Ce rapport comporte :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Trivalis
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces bilans comportent une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » ***Rapport Brundtland, 1987***

Pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs :

- **L'équité sociale**
- **La préservation de l'environnement**
- **L'efficacité économique**

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) :

Depuis la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les Régions sont désormais compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Le Plan est un document élaboré en concertation avec les acteurs de la gestion des déchets du territoire (institutionnels, collectivités, représentants des professionnels, associations, etc.). Il a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés.

Après avoir été soumis à enquête publique, le Plan fixe des objectifs aux horizons 2025 et 2031.

Démarche environnementale de Trivalis

Soucieux de respecter l'environnement, le cadre de vie des Vendéens et la réglementation, Trivalis met en œuvre une approche multi-filières de traitement des déchets incluant la prévention, le recyclage, le compostage et le stockage.

LA VALORISATION DES DECHETS

En Vendée, les déchets sont considérés, avant tout, comme une ressource à exploiter et non comme des rebuts.
Dans la gestion des déchets, résident deux grandes familles de valorisation :

- La valorisation matière qui consiste à recycler le produit via le centre de tri, les usines de tri-compostage et les déchèteries,
- La valorisation organique : compostage chez les particuliers, compostage via des pavillons au sein de quartiers, compostage de biodéchets et de déchets verts sur des plateformes de compostage et compostage de la fraction fermentescible présente dans les ordures ménagères via des unités de tri-compostage.

Ces déchets sont valorisés ; ils retrouvent utilité ou valeur. D'autres déchets, non valorisables, sont éliminés dans le respect de la réglementation.

Pour valoriser ce qui peut l'être, les déchets doivent être séparés à la source et dirigés dans les filières existantes et adéquates :

- Les emballages triés sont vendus pour être intégrés à la fabrication de nouveaux produits,
- Les biodéchets compostés contribuent à enrichir le sol,
- En déchèterie, les nombreuses filières développées permettent un tri maximum pour un enfouissement minimum. En 2024, on compte 19 filières de recyclage (bas de quai de ces sites de collecte). De plus, les collectivités collectent les textiles et les piles et ont développé sur leur territoire des recycleries afin de détourner des meubles et objets, initialement destinés à terminer en déchèterie et donc parfois, à l'enfouissement.

L'élimination des déchets spéciaux, collectés en déchèterie, dans les conditions de respect de l'environnement, contribue à la protection de la santé.

a) Valorisation Matière

Présentation de la filière

La valorisation matière consiste à recycler le produit via le centre de tri, les usines de tri-compostage et les déchèteries.

Depuis le 1er janvier 2017, tous les usagers de la Vendée trient de la même façon, tous les emballages.
Les emballages ménagers triés par les Vendéens sont collectés puis acheminés vers VENDÉE TRI, le centre de tri départemental, en service depuis 2017 et d'une capacité de 30 000 tonnes.
Cette installation, équipée de trieurs optiques, permet de :

- séparer les emballages par type de matériau (plastique, acier, aluminium, carton) et de les conditionner,
- éliminer les indésirables (ordure ménagère, vaisselle, vêtement, etc.)
- absorber l'augmentation des déchets pendant la période estivale.

L'affinage de ce tri est confié à des personnes en réinsertion professionnelle.

Depuis septembre 2010, le papier collecté dans les colonnes en point d'apport volontaire, est acheminé directement vers des usines de recyclage.

1 centre de tri public :
- Centre de tri à La Ferrière, VENDÉE TRI

b) Valorisation organique

Présentation de la filière

La valorisation organique : compostage chez les particuliers, compostage via des pavillons au sein de quartiers, compostage de biodéchets et de déchets verts sur des plateformes de compostage et compostage de la fraction fermentescible présente dans les ordures ménagères via des unités de tri-compostage depuis 2011.

Une plateforme de compostage est une installation industrielle accueillant exclusivement des biodéchets : déchets verts, restes alimentaires et autres déchets fermentescibles.
D'autres équipements de compostage, plus artisanaux, existent en Vendée avec, notamment, des plateformes de quartier où les habitants viennent déposer leurs biodéchets.

2 unités de valorisation énergétique et organique (UVEOR):
- Trivalonne à Château d'Olonne,
- Trivalandes à Saint-Christophe-du-Ligneron

3 plateformes de compostage industrielles :
- Givrand
- Foussais-Payré
- La Guérinière

Valorisation du compost

Trivalis, sur la base d'un cahier des charges défini avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture, procède aux analyses permettant de vérifier que le compost répond à la norme NFU 44 051. A partir de 2018, le compost issu du TMB est comparé, avec succès, aux critères du label Terrom, critères plus exigeants que ceux de la norme.

Chaque lot de compost issu de l'UVEOR, et avant sa commercialisation, fait ainsi l'objet d'une série d'analyses différentes réalisées par l'IDAC, le laboratoire de Nantes, indépendant et accrédité COFRAC. Des analyses sont également réalisées sur le compost de déchets verts avant qu'il ne soit mélangé, à hauteur de 20 %, au compost produit par les usines. Les séries d'analyses de compost se décomposent ainsi : analyses sur la valeur agronomique (valeurs fertilisantes, vitesse de minéralisation de l'azote et du carbone) ; analyses sur les éléments traces métalliques, sur les inertes (pourcentage de plastiques, de métaux, etc.) ; analyses sur l'indice de stabilité, les critères microbiologiques et test de maturité ; analyses sur les composés traces organiques. Le produit final est ainsi composé de deux composts satisfaisants, chacun, à la norme NFU 44-051 en vigueur.

La Chambre d'Agriculture de la Vendée fournit, à chaque agriculteur utilisateur du compost, une fiche reprenant les caractéristiques du lot de compost vendu (agronomie, éléments traces métalliques, etc.). La fiche précise également les atouts du produit (apport de calcium et de potasse, amélioration de la structure des sols et de la capacité de rétention en eau, etc.) et les conseils d'utilisation (ex : dose de 5 à 15 tonnes à l'hectare en fonction des sols et des cultures).
Les résultats des analyses sont publiés sur trivalis.fr

Diminuer le poids et le volume des déchets à la source via le compostage

- <u>Compostage individuel</u>

Afin de promouvoir la réduction des déchets à la source, Trivalis a engagé, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Vendée, l'Ademe des Pays de Loire et les collectivités locales compétentes en matière de collecte, une opération départementale de promotion du compostage individuel. En 2004, Trivalis a lancé une action départementale de mise à disposition de composteurs individuels. Cette promotion du compostage à domicile se poursuit toujours.

- <u>Compostage collectif</u>

Le compostage collectif permet aux personnes ne pouvant pas pratiquer le compostage individuel (habitat vertical, manque de place, etc.) de réduire leur poubelle grise.
Quatre plateformes de compostage collectif, ou de quartier, sont en service :

- à Saint-Philbert-de-Bouaine
- à Grosbreuil
- à Dompierre-sur-Yon
- aux Clouzeaux.

Il existe également 170 sites de compostage collectif répartis sur la Vendée, notamment dans les collèges, dans les Ephad et en pied d'immeubles.

LE STOCKAGE DES DECHETS

Les déchets qui ne peuvent être valorisés doivent être éliminés par enfouissement ou incinération. Quatre installations de stockage des déchets non dangereux ont été exploitées en 2024

5 installations de stockage des déchets non dangereux en activité :
- Les Pineaux
- Tallud-Sainte-Gemme
- Saint-Christophe-du-Ligneron
- Sainte-Flaive-des-Loups
- Longèves

Trivalis et la Chambre d'Agriculture de la Vendée ont signé une convention fixant une surveillance de l'environnement et un suivi sanitaire et économique des exploitations agricoles riveraines de l'installation de stockage. Des analyses bactériologiques et physico-chimiques des eaux prélevées dans les piézomètres du site ainsi que l'analyse des eaux superficielles sont réalisées. Leurs résultats sont présentés à un comité de suivi regroupant les deux signataires de la convention et les agriculteurs concernés.

<u>Particularités au niveau énergétique</u>

Trivalis a doté ses installations de panneaux photovoltaïques afin de pouvoir faire des économies d'énergies et veiller au respect de l'environnement :

- Usines de tri-compostage à Saint-Christophe-du-Ligneron et à Château d'Olonne : 200 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur chacune des usines.
- Centre de Stockage aux Pineaux, lieu-dit « L'Etrolle » : des panneaux solaires destinés à chauffer l'eau sanitaire ont été installés ainsi que des panneaux photovoltaïques.

De plus, sur les sites de stockage à Saint-Christophe-du-Ligneron et à Tallud-Sainte-Gemme, Trivalis valorise le biogaz, issu du stockage des déchets ultimes. La chaleur de la combustion récupérée est utilisée pour réchauffer les lixiviats, notamment, en période hivernale, pour une meilleure épuration des lixiviats.

2023 a également vu la mise en œuvre d'un dispositif de cogénération sur 3 sites (Tallud-Sainte-Gemme, Sainte-Flaive-des-Loups et Saint-Christophe-du-Ligneron). 8 moteurs électriques ont ainsi été installés afin de produire de l'électricité et de la chaleur. En premier lieu, de l'électricité est obtenue depuis le biogaz capté sur les sites de stockage. Ensuite, le moteur qui permet la transformation du gaz en électricité, produit de la chaleur.
Cette action s'inscrit parfaitement dans l'objectif du Syndicat de développer la production d'énergies renouvelables et la valorisation maximale des déchets.

Valorisation de sols non exploitables

Sur les anciens sites de stockage à Givrand (6 hectares) et à Talmont-Saint-Hilaire (5 hectares), Trivalis a facilité l'implantation de panneaux photovoltaïques, en partenariat avec le SyDEV, à Vendée Energie.

Grâce à la collaboration avec ces deux partenaires, de l'électricité est produite à Talmont-Saint-Hilaire et à Givrand depuis l'utilisation de turbines et de biogaz. Transformation d'énergie thermique en électricité.

Centres de transfert

Dans les zones éloignées des équipements de traitement, les camions bennes acheminent les déchets jusqu'à un centre de transfert. Cette installation permet de regrouper les déchets et de les charger dans des camions de grande capacité afin de rationaliser le transport.

L'optimisation du transport de déchets diminue la pollution associée ainsi que les coûts logistiques.

11 centres de transfert :

- La Guérinière
- Angles
- Givrand
- Mouzeuil-Saint-Martin
- La Boissière-de-Montaigu
- La Roche-sur-Yon
- Château d'Olonne
- La Barre-de-Monts
- L'Ile d'Yeu
- Saint-Prouant
- Foussais-Payré

Des commissions de Suivi de Site (CCS)

Ces commissions sont composées de représentants des administrations publiques concernées, du maître d'ouvrage et de l'exploitation, des collectivités locales et d'associations de protection de l'environnement. Chaque année, elles prennent connaissance de l'activité des sites et des mesures prises pour préserver l'environnement.

Suivi des sites

• Etat initial de la qualité de l'eau, de l'air et du sol proche des installations de traitement puis des prélèvements et analyses tous les ans.

• Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la surveillance et le suivi sanitaires des équipements agricoles.

• Eviter les nuisances olfactives et visuelles. L'air vicié est capté puis épuré. Un jury de nez vient vérifier le respect de la réglementation avec une mesure olfactométrique. Par ailleurs, des couches de terres mélangées à des gravats sont déposées sur les déchets enfouis afin de limiter les envols de déchets.

CERTIFICATIONS

Les deux UVEOR de Trivalandes et de Trivalonne sont certifiées ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001.
Les cinq centres de stockage sont certifiés ISO 14001.

Trivalis au cœur d'une démarche de Développement Durable

DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION

Contexte et objectifs

Depuis sa création en 2003, le syndicat Trivalis a pour mission de sensibiliser le grand public au tri des déchets. Très rapidement, la sensibilisation à la réduction des déchets y est associée.

La volonté de Trivalis est également d'accompagner la mise en place de solutions structurantes sur le territoire. Le syndicat a notamment soutenu, le développement du réemploi des bouteilles en verre par le démarchage des producteurs et par l'achat de caissettes, via un marché de prestation des services attribué à Bout'à Bout', fin 2021.

Les projets de prévention sont construits en partenariat pour déterminer les actions les plus justes et faire en sorte qu'elles puissent être relayées par les partenaires pour faire évoluer les comportements de 680 000 habitants, et l'équivalent des 100 000 touristes.

Trivalis est également partenaire des acteurs des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) qui contribuent au financement d'actions préventives.

Le Syndicat poursuit ses actions de prévention via un nouveau programme 2026-2030, visant les bons gestes de tri et la réduction des déchets.

La visite des équipements et les animations en classe

La **visite des équipements publics** de traitement (VENDEE TRI, Trivalandes) est destinée à sensibiliser le grand public et particulièrement les scolaires, à la gestion des déchets en Vendée et à l'importance du geste de tri et des actions en faveur de la réduction des déchets.

Les **animations en classe** ont pour objectif de transmettre les enjeux du tri, du recyclage et de la réduction des déchets. Quatre animatrices sont chargées de ces interventions auprès du monde scolaire, pour le compte des collectivités adhérentes à Trivalis.

Le tri est de la fête

Afin de réduire les déchets sur les événements, Trivalis propose depuis 2010, un service de La location de gobelets génériques Trivalis ,auprès d'associations et de collectivités vendéennes, , via le dispositif « Le tri est de la fête ».
En plus de ce service, le syndicat a ajouté la subvention pour la location de vaisselle traditionnelle.
En 2025, toujours dans l'objectif de réduire les déchets sur les événements, le Syndicat a développé un service complémentaire de bols réemployables, également disponible à la location.

Enfin, les organisateurs d'événements ont à disposition, sur trivalis.fr, un ensemble de services : information sur le prêt de bacs, sur la location de matériel événementiel, téléchargement d'affiches, FAQ, etc.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les salariés valoristes à VENDEE TRI sont des personnes en insertion. De plus, dans certains marchés, les critères d'insertion sont mis en avant. . Enfin, certains pavillons de compostage sont gérés par des entreprises d'insertion (Graine d'Idées).
Le Syndicat accompagne également le développement des Recycleries sur le territoire vendéen, dont certaines sont très souvent gérées par des structures de l'ESS.

MARCHES PUBLICS ET CONSOMMABLES

Plusieurs marchés de Trivalis intègrent des critères environnementaux comme le marché des fournitures administratives, le marché impression, le marché pour les produits d'entretien, le marché pour la logistique des gobelets et bols réemployables, etc.

INNOVATION DANS LES COLLECTES SEPARATIVES

Le centre de tri VENDEE TRI permet le tri de tous les emballages. De plus, les ingénieurs et techniciens de Trivalis assurent une veille technique et réglementaire pour développer de nouvelles filières de recyclage. Trivalis est signataire de contrats avec tous les éco-organismes nationaux.

LA VALORISATION DES COMBUSTIBLES SOLIDES DE RECUPERATION (CSR)

La Loi de transition énergétique pour une croissance verte encourage la production de Combustible Solide de Récupération (CSR) pour diversifier les sources d'énergie et réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Dans ce cadre et pour réduire l'enfouissement, Trivalis s'engage dans la production de CSR en utilisant les refus du centre de tri et des usines de tri-compostage.

Une unité de production de CSR sur Trivalandes a été réalisée en 2022-2023 Le process vise à transformer les refus primaires de Trivalandes, Trivalonne, ainsi que des deux unités de tri-compostage de Pornic Agglomération et Valor3E, en CSR pour une valorisation énergétique. Cela permettra une baisse située autour de 20 000 tonnes des déchets vendéens dédiés à l'enfouissement actuellement.

PREVENTION DES DECHETS DES ADMINISTRATIONS

Trivalis est engagé dans une démarche d'éco-exemplarité : comité interne sur l'éco-exemplarité, mise en place d'actions (lombricomposteur, marchés avec critères environnementaux, partenariat Un jardin plein de Vie avec Vendée Eau et le CAUE etc.).
Le syndicat est signataire d'un Plan de Déplacement Inter-entreprises (PDIE), et a fait l'acquisition d'une voiture électrique.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Trivalis dispose de sites de stockage de 25 hectares chacun environ. Sur ces sites, des zones naturelles sont préservées où une faune et une flore locales trouvent refuge (études réalisées par l'Adev, Association de défense de l'environnement de Vendée) :
- Sur le site de stockage, à Tallud-Sainte-Gemme, deux baudets du Poitou assurent la tonte des espaces enherbés évitant des tontes mécaniques. Une mare et un refuge faune ont également été créés.
- Sur le site de traitement de Trivalandes, à Saint-Christophe-du-Ligneron, un arboretum ludique et pédagogique a été créé pour expliquer aux enfants la biodiversité présente sur le site.

- Sur le site de VENDEE TRI, à La Ferrière, sept moutons Landes de Bretagne se chargent également de l'entretien des zones enherbées.

TRIVALIS 2030 : VERS LES RESSOURCES DE DEMAIN

Toutes les actions de prévention et de communication permettent de sensibiliser les citoyens au tri des déchets, à leur réduction, et de développer un comportement en faveur du développement durable.

En matière de traitement, la valorisation globale (valorisation matière et valorisation organique) dépasse largement l'objectif de la Loi sur la transition énergétique qui fixe 55 % pour 2020 et 65 % pour 2025.

Les nouvelles orientations de Trivalis visent à réduire durablement les déchets et à en valoriser toujours plus. L'objectif est de conduire le territoire vers une logique où l'enfouissement sera limité à son minimum.

Objectifs de la feuille de route :

- Répondre aux évolutions de la gestion des déchets
- Réduire, détourner… avant traitement, donc baisser les tonnages à traiter
- Mieux valoriser pour moins extraire de matières premières et moins enfouir
- Être innovant et toujours en pointe en France dans le traitement des déchets

Deux grandes ambitions pour atteindre les objectifs la feuille de route

Renforcer les actions de Trivalis au service de l'Environnement et du Territoire
- Renforcer les actions de prévention et de communication
- Systématiser le double tri (humain et Mécanique)
- Repenser et faire évoluer le parc d'équipements

Valoriser davantage la matière et les Savoir-Faire
- Valoriser davantage les matières collectées
- Structurer une filière de traitement des biodéchets
- Développer le conseil aux adhérents
- Renforcer la veille et la R&D dans une logique d'innovation
- Développer de nouveaux partenariats

UNE VISION

Pour aller vers 2030, le syndicat départemental se donne trois objectifs :
- Accompagner les évolutions et les attentes sociétales (préservation de l'environnement, développement de l'économie circulaire, production d'énergie locale, ...)
- Renforcer ses moyens d'actions
- Développer les services pour les collectivités adhérentes, les usagers et l'ensemble des acteurs du territoire vendéen en conservant une longueur d'avance.

Cette ambition s'inscrit dans une exigence : diminuer l'empreinte carbone des activités du syndicat par une réduction des émissions de gaz à effet de serre, une décarbonation des déplacements, une sobriété énergétique couplée à une production d'énergies renouvelables, voire par la compensation carbone.

PROTÉGER l'environnement

01. RÉDUIRE l'impact carbone de Trivalis et de ses collectivités adhérentes

Gaz à effet de serre (GES)
Baisser les émissions de 10 % en 2026 et de 20 % en 2030

Transports
50 % des km décarbonés en 2026, 70 % en 2030

02. CONTRIBUER activement au développement des énergies renouvelables sur le territoire

Energies renouvelables
Augmenter notre production à 25 MWc en 2030

RENFORCER
les actions de Trivalis au service de l'Environnement et du Territoire

03. DÉMULTIPLIER
les actions de prévention et de communication

La prévention doit toucher tous les publics, qu'ils soient Vendéens d'un jour ou à l'année. C'est le premier moyen de réduire les déchets en amont de leur production.
La communication passe par le développement numérique comme la refonte du site Internet et de l'application Trivaoù.
Les opérations de terrain, au plus près des usagers, dans les écoles, lors d'événements, ..., sont des actions de communication à développer.

05. PLACER
l'innovation au coeur de l'action

L'innovation technologique, l'innovation dans nos coopérations, l'innovation dans notre gestion, l'innovation dans notre communication.
En un mot, l'innovation dans nos missions, l'innovation au cœur de notre action, au profit du territoire.







04. SYSTÉMATISER
le double tri humain et mécanique

Pour mieux valoriser, il faut encore mieux trier individuellement et collectivement nos déchets. C'est à la fois le rôle de chacun mais aussi de l'évolution technique et technologique de nos équipements qui permettra d'atteindre nos objectifs de recyclage.
Nous chercherons, dans les 7 ans à venir, à mieux comprendre les comportements des habitants et des touristes pour faciliter les usages, à mieux identifier les matières.

VALORISER
davantage la matière et les Savoir-Faire

07. STRUCTURER
une filière de traitement des biodéchets

Les sols manquent de matière organique ; il est indispensable de retirer au maximum de nos poubelles ces bioressources.
L'efficacité et le principe de réalité imposent la complémentarité des dispositifs, plutôt que leur opposition ; ainsi Trivalis poursuivra avec ses collectivités adhérentes, les actions de tri à la source (compostage individuel et collectif, collecte des biodéchets en zone pertinente, ...) et maintiendra la production de matière organique via les Unités de Valorisation Energétique et Organique (Uvéor).
Une plateforme de compostage de bioressources sera mise en œuvre avant 2025.
Objectif : baisser de 30 %, la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles avant 2030.

09. RENFORCER
la veille et la R&D

Pour conserver sa longueur d'avance au niveau national, Trivalis se doit d'être curieux, d'expérimenter et de maintenir sa veille auprès des acteurs précurseurs.
Trivalis cherchera à créer des passerelles avec les milieux universitaires, à participer à des actions innovantes avec le monde industriel, à renforcer son rôle dans les instances nationales.







06. VALORISER
davantage les matières collectées

Les déchets des uns deviennent les ressources des autres.
Trivalis cherchera à conserver la maîtrise de ses ressources afin d'en préserver le bénéfice aux Vendéens.
Objectif : atteindre 75 % de valorisation globale en 2030.

08. DÉVELOPPER
le conseil auprès des collectivités adhérentes

Le besoin en ressources n'est pas que matériel ; Trivalis renforcera son soutien technique et sa communication auprès des collectivités adhérentes.
Ce soutien passera à la fois par un travail important sur les données départementales, sur le renforcement de l'Observatoire mais aussi par l'intervention des techniciens du syndicat auprès des acteurs des collectivités adhérentes.

10. ENGAGER
de nouveaux partenariats

La réussite des actions de traitement des déchets passera par de nouveaux partenariats qu'ils soient public/public voire public/privé ; l'intérêt général et environnemental devra guider ces nouveaux partenariats.
L'action de Trivalis sera aussi solidaire en consacrant, notamment, des missions de coopération à l'international.

Axes - Projets - Actions

Axe 01: Réduire l'impact carbone de Trivalis et ses collectivités adhérentes

01.1.1. Réduire la production de GES

Optimisation des trajets et des déplacements

Intégration des performances de réduction de GES dans les marchés publics

A	**Achat responsables dans le cadre de la commande publique** :

Evolution vers des énergies moins carbonées pour la flotte et les activités du syndicat

B	Transport lourd moins carbonés
C	Evolution de la flotte interne du syndicat vers le zéro diesel et le moins carbonnée

Réduire la consommation énergétique du siège et l'émission de GES

D	Changement du système de chauffage du siège social

01.2.1. Renforcer et innover dans la captation des GES

Renforcer les actions de captage déjà menées sur les ISDND

A	Changement de prestataire, obligation de performances de capatation dans le nouveau marché

Etudier des moyens innovants de captage des GES et leur neutralisation dans le cadre des activités du syndicats

01.3.1. Opérations de compensation de production de GES

Préserver et renforcer la biodiversité sur les sites des équipements afin de créer des puits naturels de carbone

Développer la résilience et la sobriété des infrastructures

Soutenir les initiatives de compensation carbone extériorisées

01.4.1. Mesurer l'évolution de la production de GES et l'impact

Définir des obligations transmissions annuelles de production de GES auprès des prestataires

A	Intégration des bilan GES dans tous les marchés à partir de 2024

Etre accompagné d'un bureau d'étude qui produit annuellement une analyse de la production des GES

B	Retenir un bureau d'études en 2024 et produire annuellement un baromètre des émission GES, consommations…

Prévoir une communication annuelle dans notre rapport d'activités

C	Page(s) récurrente à partir du rapport 2024 (chiffres 2024)
D	Communication sur les réseaux sociaux et le site internet (réactualisé en 2024)

Axe 02 : contribuer activement au dévelopement des énergies renouvelables

02.1.1. Etudes et actions d'opportunité et de faisabilité sur la production d'ENR

Poursuivre l'identification et l'accompagnement du développement d'exutoire CSR sur le territoire vendéen et proche

A	Etude de préfaisabilité et de faisabilité de chaudières CSR - Indigo
B	Etude en collaboration avec le SyDEV sur le développement de chaudière CSR

Evaluer les opportunités et la faisabilité d'exploitation d'autres déchets pour la production d'ENR

Etre en veille de l'innovation dans les nouveaux domaines de la production d'énergie gaz de synthèse, hydrogène…

Travailler sur la migration des consommations du syndicat vers des ENR et de l'autoconsommation

Favoriser la transversalité avec le SyDEV, la FNCCR…

Cf : 02.1.1.B

02.1.2. Déployer les opérations de production dans le cadre de la SAS Vendée Tri Energie ou autre

A	VTE : Installation de panneaux photovoltaïques sur le centre de transfert de la Boissière de Montaigu
B	VTE : Installation ombrières sur les parkings du siège et du centre de transfert de Mouzeuil Saint Martin
C	VTE : Installation d'un parc photovoltaïque au sol sur les casiers recouverts de l'ISDND Trivalandes
D	VTE : Installation d'un parc photovoltaïque au sol à proximité du centre de transfert d'Angles
E	Mise en exploitation de huit moteurs de cognération sur 3 ISDND de Trivalis

Axe 03 : Démultiplier les actions de prévention et de communication

03.1.1 Communication et sensibilisation :

Communication et sensibiliation : vis-à-vis des touristes

A	Mise en œuvre de la Team'Trivaou
B	Liens avec les hébergeurs saisonniers (camping, AirBNB,…), développement de supports

Communication et sensibilisation : vis-à-vis des habitants

C	Renforcer ambassadeurs du tri pour intervenir auprès des habitants
D	Animations locales à l'aide des vélos-cargos/manifestations d'intérêt départemental voire davantage)
E	Développer les visites d'équipement ainsi que les visites virtuelles

Communication et sensibilisation : vis-à-vis du grand public

F	Evolution de Trivaou
G	Animations locales à l'aide des vélos-cargos/manifestations d'intérêt départemental voire davantage)
H	Campagne départementale de commmunication pour la promotion du tri de tous les emballages avec les bons gestes

Communication et sensibilisation : vis-à-vis d'un public relais

I	Visites de VENDEE TRI au profit d'agents des collectivités adhérentes

Communication et sensibilisation : vis-à-vis des élus

J	Visites des équipements par les élus

Communication et sensibilisation : vis-à-vis des organisateurs de rassemblement et leurs exposants

K	Accompagnement des grands événements (organisateurs et exposants) pour qu'ils soient vertueux

03.2.1 Animation et pédagogie : sensibiliser le monde académique et la jeunesse

A	Renforcer les visites d'équipements
B	Interventions dans les écoles, les centres de loisirs
C	Déployer le dispositif Mon Ecole Zéro Gaspi (alimentaire) auprès de cantines municipales notamment

03.3.1 Renforcer la notoriété du syndicat

A	Audit sur la présence sur RS-Web, et perspectives

Axe 04 : Systématiser le double tri humain et mécanique

04.1.1. Cartographie des déchets et état des lieux des opérations de tri existantes par filière - identfier les opération de tri par nature

Identifier les données et les extrapoler

A	Développer l'observatoire en intégrant des données intéressant à la fois le traitement et la collecte
B	Développer des outils numériques afin de mieux connaître le comportement des usagers et adapter les méthodes de captation

Tri premier niveau (usager), tri deuxième niveau trivalis, tri unique … par nature de déchets

Préciser les différents actreurs du tri (propriétaire occupant, bailleurs, vacanciers…

C	Identifier les logments Airbnb et système de locations saisonnières

04.2.1. Analyse et proposition d'évolutions pour renforcer le double tri et gagner en efficience

Au regard des éléments collectés définir des axes d'amélioration par typologie de déchets, prioriser les actions

Définir les moyens d'agir pour améliorer les choses (communication, investissement technique…)

Axe 05 : Placer l'innovation au cœur de l'action

05.1.1 Repenser et faire évoluer le parc d'équipements

Identifier pour chaque équipements les usages et contraintes ou opportunités à venir

Définir la priorisation et la projection d'évolution de ces équipement d'un point de vue technologique

A	Etude évolution des UVEOR

Chercher les optimisations par le maillage du territoire ou l'optimisation (massification)

cf : 07.1.1.A; 07.1.1.B

Intégrer l'impact financier des choix et la logique de calibrage

05.2.1 Aller au-delà de l'innovation technologique

Mener des réflexions sur l'innovation financière et budgétaire, être force de proposition

Mener des réflexions dans le domaine juridique et administratif (marché public, véhicule juridique, compétences…)

B	Identifier des montages de coopération juridiques pour optimiser la gestion du service public de collecte et traitement des DMA

Mener des réflexion dans les domaine de la communication, prévention et animations

Intégrer des actions dans le numérique, la gestion de données….

A	Développement d'outils numériques dans le cadre du déploiement du réseau Lora de VN

Axe 06 : Valoriser davantage les matières collectées

06.1.1. Revue des aspects financiers

Faire un état de lieux des coûts par typologie de déchets (tri traitement collecte ?), évolutions ?

Faire un état des lieux précis des recettes potentielles issues de la valorisation des déchets

06.2.1. Revue des aspects réglementaires et juridiques

Etat des lieux de marchés publics en cours, évolutions réglementaires à venir et impacts, évolution des compétences

A	Etat des lieux des marchés publics en cours
B	Evolutions réglementaires à venir et impacts
C	Evolution des compétences

Etat des lieux des relations avec les éco-organismes, les autres acteurs publique en convention…

06.3.1. Dresser la feuille de route stratégique pour une optimisa

Repenser les contrats en cours et à venir avecle prestataire dan une logique d'optimisation des dépenses/recettes

Identifier de nouveaux partenaires avec lesquels engager des relations contractuelles pour une meilleure approche éco

Suivre la bonne mise en place de cette stratégie et des actions opérationnelles associées

Axe 07 : Structurer une filière de traitement des bio-déchets

07.1.1. Stratégie à développer au regard de la réglementation anticiper les mutation de collecte et valorisation des bio-déchets

A	Etude départementale + études locales des gisements et des scénarii de captation
B	Définition et mise en œuvre d'un plan de l'organique à l'échelle départementale

07.2.1. Equipements et débouchés

A	Plateforme de compostage et déconditionneur à Givrand pour 5000 tonnes de compost normé
B	Reflexion sur l'intérêt de la méthanisation selon plusieurs scénarii
C	Renforcement du détournement par composteurs individuels et collectifs

Axe 08 : Développer le conseil auprès des collectivités adhérentes

08.1.1. Etudes et outils en renforçant l'ingéniérie et les accompagner dans une démarche innovante

Poursuivre et et accroître le soutien aux études, solliciter les adhérents sur les sujet qu'ils souhaite voir aborder

B	Petits déjeuners thématiques

Renforcer l'exploitation des données notamment avec l'observatoire (couches supplémentaires, indicateurs…)

Cf 04.1.1.B

Etre chef de file sur des sujets transversaux et/ou de dimension départementale voire plus (ex. GIP Vendée Numérique…)

Améliorer la remontée d'informations entre les collectivités et Trivalis : plateformes collaboratrices…

A	Plate-forme "Web Contributions" : Développement d'un support d'évaluation prospectif des contributions

08.2.1. Animation du collectif en fédérant les énergies, et en développant l'action de Trivalis à l'échelle départementale voire nationale

Développer des RDV adhérents sur des thématique particulières autres que technique et avec des formats particuliers (petit-déjeuners…)

Mettre en place une conférence annuelle des adhérents avec les Présidents d'EPCI, ou aller à leur rencontre

Co- animer des temps forts en lien avec de collectifs nationaux (AMORCE, FNCCR….)

A	Présidence de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC)
B	Présence au Conseil d'administration d'AMORCE
C	Présence au Conseil d'administration du Cercle National du Recyclage (CNR)
D	Présence au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes en Régie (FNCCR)

Axe 09 : Renforcer la veille et la R&D

09.1.1. Développer une innovation interne par le bais d'une cellule dédiée

Définir la stratégie d'innovation, budgéter cette cellule, définir des actions tangibles et le dispositif de pilotage

09.2.1. Renforcer les logiques partenariales avec le monde académique

Mettre en place des partenariats avec des centres de formation et des instituts supérieurs de la Région

Travailler sur la marque employeurs : intervenir dans les cursus pour présenter les métiers du syndicats, accueillir des étudiants

Axe 10 : Engager de nouveaux partenariats

10.1.1. Développer de nouveaux partenariats

Etat des lieux des partenariats existants, les renforcer voire les étendre

D	Relations régulières et travail en commun avec les 2 autres syndicats vendéens, Vendée Eau et le Sydev
E	Création d'une plateforme numérique commune entre Trivalis, Vendée Eau, le SyDEV et le Département
F	**Création de Vendée Tri Energie**

Identifier de nouvelles convention de coopérations ou d'évolution de partenarias existants

A	Actions à l'international particulièrement avec le Liban
B	DSP Nantes - UVE- Les Plaines Mauves
C	Unité de production de CSR - Tout-venant et refus de CS

10.2.1. Partenariat Publics/privés

S'interroger sur la pertinence de partenariat Publics/privés, voir les possibilités juridique de ces partenariats

A	Etude juridique des PPP

Identifier les acteurs, centres de recherche ou start up

Axe 11: Adapter les moyens internes de Trivalis

11.1.1 Fortifier les bases existantes

Définir les Directions et afficher les intitulés de postes, etablir des récurrence de réunion avec les directeurs

A	Définition de réunion de Direction hors Codir

Se réinterroger sur chacune des fiches de postes pour actualiser les missions si nécessaire et confirmer l'encadrement de grade

B	Analyse annuelle du cadrage d'évolution des postes

Conforter le cadre de travail des agents (télétravail, organistation, primes, prestations sociales

C	Maintenir la motivation des agents et l'attractivité du syndicat

11.2.1. Adapter la gestion RH à la dynamique da

Anticiper les départs en retraite, s'interroger sur les remplacements et la réécriture des fiches de poste à ce moment là

Faire évoluer les recrutements en fonction du développement de certaines action, recours aux saisonniers pour des actions ponctuelles

B	Définir des organigrammes cibles en fonction des choix du syndicat

S'interroger sur la perenité des contrats de projets, maintenir une action forte d'apprentissage, conserver une logique de maîtrise salariale

Orientations budgétaires 2026

Le budget 2026 doit être présenté pour vote au Comité Syndical du 16 décembre 2025.

Dans le même temps, la grille des prix et les contributions 2026 seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Préalablement, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois qui précèdent. La date du DOB a été fixée au 28 octobre 2025.

La préparation des orientations budgétaires a été organisée selon le planning ci-dessous

Orientations budgétaires 2026		Contributions 2026	
16-juin	Présentation support de saisie Board Direction technique		
20-juin	CODIR - Cadre de préparation DOB 2026		
03-juil	Présentation support de saisie Board autres Directions		
30-juin	Ouverture saisie des tonnages prévisionnels		
07-juil	Ouverture de la période de saisie des données		
	= **Exploitation :** direction technique **= Eco Organismes :** direction technique = **Trivalis** : services supports et com/prev = **Prestations diverses** : directions technique et finances = **Amortissements et Charges fin**. : Direction des finances **= Programme d'équipement:** toutes directions		
05-sept	Clôture de la période de saisie des données		
08-sept	Importation des données - Validation des écrans dans Board	08-sept	= Envoi des projets de tonnages aux EPCI = Validation ou aménagement des projets de tonnages (sur demande étayée des EPCI)
10-sept	Fin de validation des écrans dans Board		
	= Contrôle des équilibres (DFIL) = Synthèse (DFIL) et arbitrages (Direction) = Préparation projet de grille des prix (DFIL) = Mise à jour de la prospective = Rédaction du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) - *Volet Développement durable : com/prév* - *Volet Budgétaire : compta et contrôle gestion* - *Volet emploi/social: Ressources humaines*		
10-oct	CODIR : Présentation des orientations	03-oct	= Fin de validation des tonnages EPCI = Evaluation des contributions
	= Préparation dossiers réunions de Bureau et Gestion (DFIL et contrôle gestion + appui services)		
14-oct	COMMISSION GESTION		
	= Validation ROB (direction) = Préparation dossier Comité Syndical (DFIL et contrôle gestion + appui services)		
14-oct	BUREAU		
28-oct	COMITE SYNDICAL : DOB		
	= Délibération		
03-nov	= Transmission Préfecture ROB		

Le budget annexe pour les coopérations intercommunales sera également mis en œuvre en continuité du budget 2025.

RETROSPECTIVE 2021-2025

Rappel réglementaire – LOI AGEC

Obligation de prévention

- ✓ Réduction des déchets : - 15% de DMA (hors gravats) en 2030 par rapport à 2010

Obligation de valorisation matière

- ✓ Valorisation sous forme matière des DMA non dangereux non inertes à 65 % en 2025 :
  - Valorisation matière des recyclables (emballages, papiers, verre…)
  - Tri à la source des biodéchets (depuis le 1er janvier 2024)
  - MAIS Interdiction d'utiliser la fraction fermentescible des déchets issus des UVEOR dans la fabrication de compost au 01/01/2027

Obligation de valorisation énergétique

- ✓ Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets non valorisables sous forme matière d'ici 2025
  - UP CSR Trivalandes
  - Participation dans le DSP Prairie de Mauves (Valo'Loire)

Obligation de réduire l'enfouissement

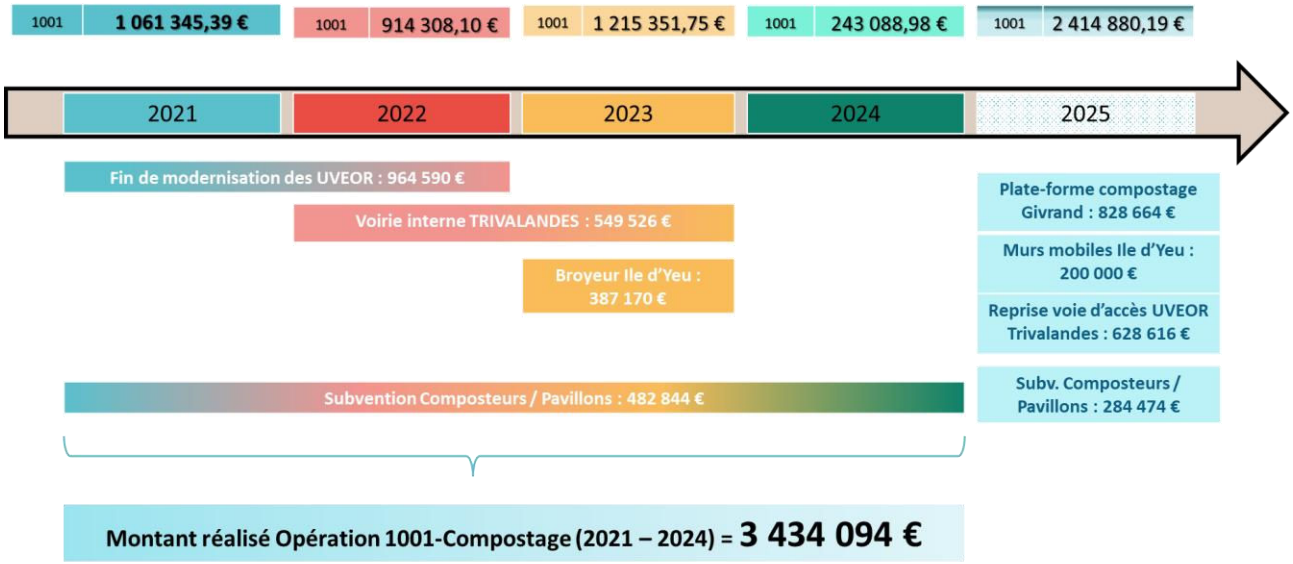
- ✓ Réduction de l'enfouissement de 50 % en 2025 par rapport à 2010, puis à 10 % des DMA produits en 2035 (rappel objectif 2025 : < 87 350 tonnes enfouies)
- ✓ Incitation à la réduction d'enfouissement par une surtaxe de la TGAP

PPI 2021-2024 & PPI PREVISIONNEL 2025

2021		2022		2023		2024		2025	
6 005 796,92 €		13 394 036,54€		7 394 690,41€		10 512 828,75€		Prévisionnel 31 224 220,56 €	
1001 - COMPOSTAGE	1 061 345,39 €	1001	914 308,10 €	1001	1 215 351,75 €	1001	243 088,98 €	1001	2 414 880,19 €
1002 - DSP NANTES	0,00 €	1002	0,00 €	1002	0,00 €	1002	0,00 €	1002	990 000,00 €
1003 - ENFOUISSEMENT	2 334 016,87 €	1003	5 260 971,20 €	1003	1 826 312,10 €	1003	3 333 352,66 €	1003	3 642 453,55 €
1005 - TRI	1 556 350,15 €	1005	66 276,80 €	1005	72 751,76 €	1005	34 533,42 €	1005	21 301 346,58 €
1006 - TRANSFERT	883 709,74 €	1006	283 582,48 €	1006	140 282,06 €	1006	402 439,62 €	1006	1 471 474,92€
1008 - CSR	170 374,77 €	1008	6 868 897,96 €	1008	4 139 992,74 €	1008	6 499 414,07 €	1008	1 404 065,32 €

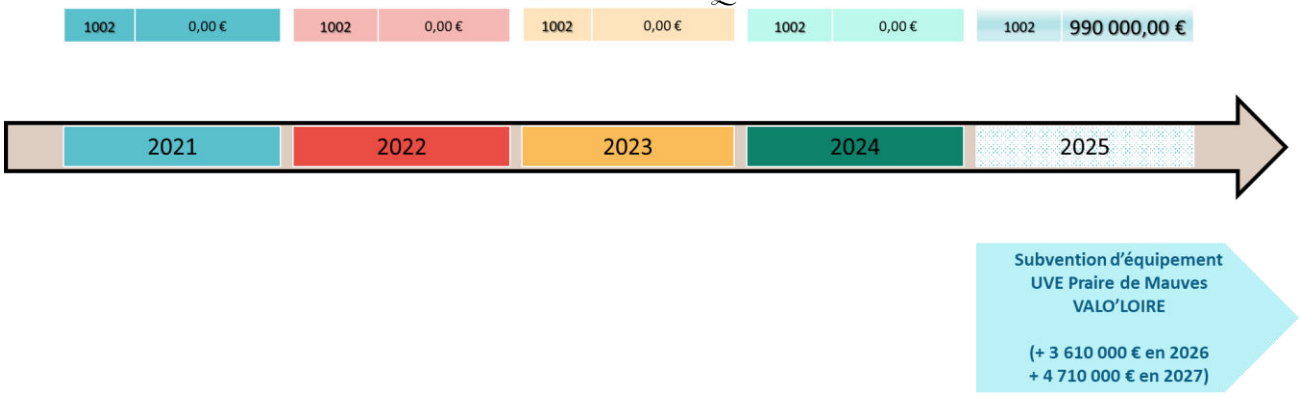
Montant réalisé PPI 2021 – 2024 = **37 307 352,62 €**

1001 – OPERATION « COMPOSTAGE »

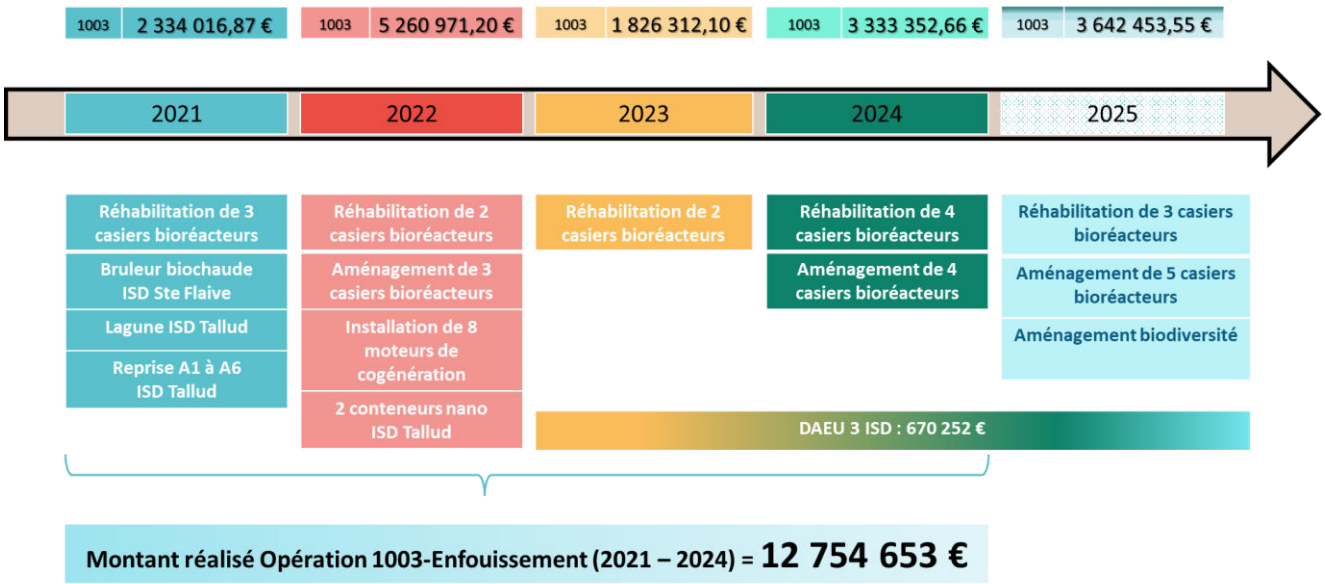


Montant réalisé Opération 1001-Compostage (2021 – 2024) = 3 434 094 €

1002 – OPERATION « VALORISATION ENERGETIQUE »



1003 – OPERATION « ENFOUISSEMENT »



Montant réalisé Opération 1003-Enfouissement (2021 – 2024) = 12 754 653 €

1005 – OPERATION « TRI EMBALLAGES »

1005	1005	1005	1005	1005
1 556 350,15 €	66 276,80 €	72 751,76 €	34 533,42 €	21 301 346,58 €



VENDEE TRI : 4ème alvéole (GC + Défense incendie)

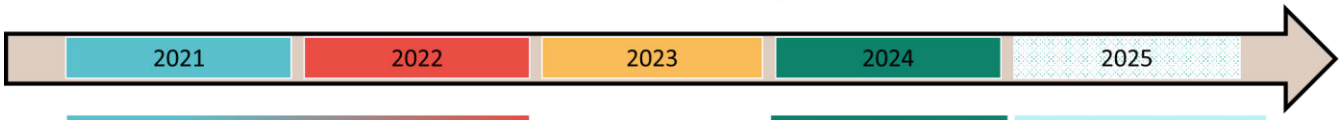
VENDEE TRI 2 : Travaux de modernisation

(+ 9 624 573 € en 2026)

Montant réalisé Opération 1005-Tri Emballages (2021 – 2024) = 1 729 912 €

1006 – OPERATION « TRANSFERT »

1006	1006	1006	1006	1006
883 709,74 €	283 582,48 €	140 282,06 €	402 439,62 €	1 471 474,92€



Finalisation des travaux de La Boissière de Montaigu : 662 281 €

Voirie La Barre de Monts : 163 227 €

Réparation presse à cartons Mouzeuil : 47 399 €

Reprise plate-forme compostage Foussais Payré : 57 636 €

Acquisition caissons maritimes Ile d'Yeu : 165 810 €

Pont bascule La Barre de Monts : 70 225 €

Portes rapides Ile d'Yeu : 37 092 €

Acquisition parcelle Foussais Payré : 64 837 €

Case FFOM Mouzeuil : 33 793 €

Aménagement Mouzeuil : 522 065 €

Remplacement presse à balle Ile d'Yeu : 434 000 €

Acquisitions caissons maritimes Ile d'Yeu : 250 000 €

Subventions recycleries : 150 000 €

Démolition Boufféré : 93 030 €

Montant réalisé Opération 1006-Transfert (2021 – 2024) = 1 710 014€

1008 – OPERATION « CSR »

1008	1008	1008	1008	1008
170 374,77 €	6 868 897,96 €	4 139 992,74 €	6 499 414,07 €	1 404 065,32 €



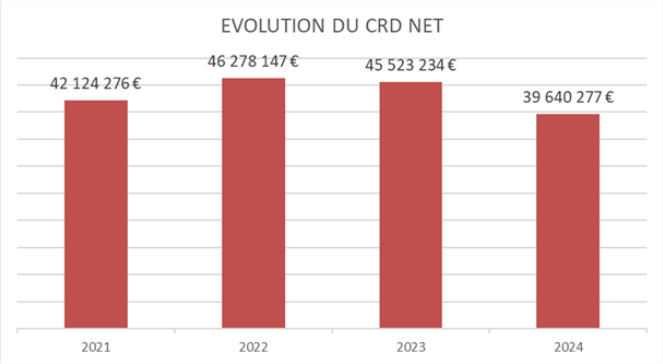
AMENAGEMENT UP CSR TRIVALANDES

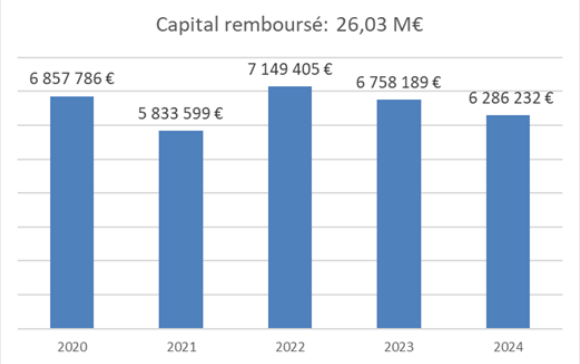
Montant réalisé Opération 1008-CSR (2021 – 2024) = 17 678 680 €

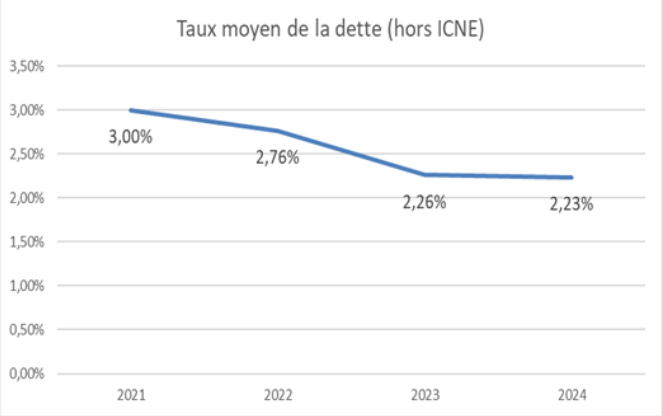
	Montant réalisé 2021-2024	Montant prévisionnel BS 2025	TOTAL 2021-2025
1001 – Compostage	3 434 094 €	2 414 880 €	5 848 974 €
1002 – Valorisation énergétique	0 €	990 000 €	990 000 €
1003 – Enfouissement	12 754 653 €	3 642 454 €	16 397 107 €
1005 – Tri	1 729 912 €	21 301 347 €	23 031 259 €
1006 – Transfert	1 710 014 €	1 471 475 €	3 181 489 €
1008 – CSR	17 678 680 €	1 404 065 €	19 082 745 €
	37 307 353 €	**31 224 221 €**	**68 531 574 €**

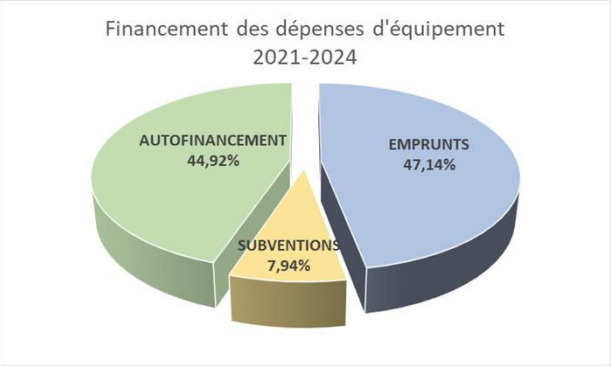
Investissements : financements et emprunts

DONNEES PRINCIPALES 2021-2024









Emprunts réalisés 2021-2024: 18,10 M€

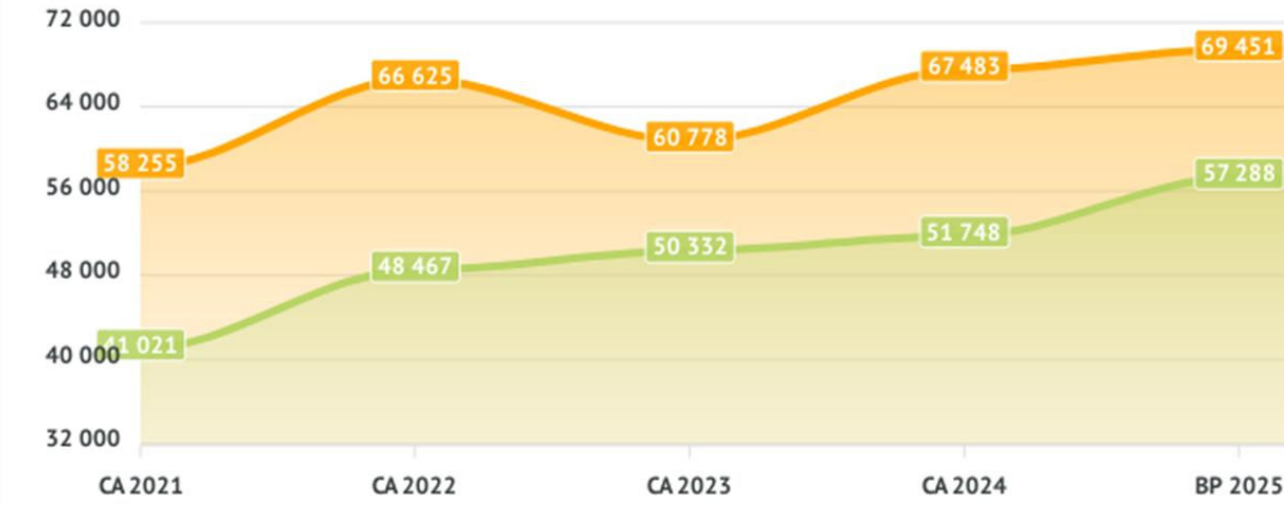
- Transfert de la Boissière de Montaigu: 1,60 M (2021)
- 3 ISDND/ Cogénération: 2,50 M€ (2022)
- CSR Trivalandes : 14,00 M€ (2022: 8,40 M€ et 2023: 5,60 M€)

Opérations sur contrats

- Refinancement contrat 91 : 5,80 M€ (2021)
- Remboursement anticipé contrat 65: 1,045 M€ (2022)

Dépenses de gestion :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Recettes de gestion	58 255	66 625	60 778	67 483	69 451
Dépenses de gestion	41 021	48 467	50 332	51 748	57 288

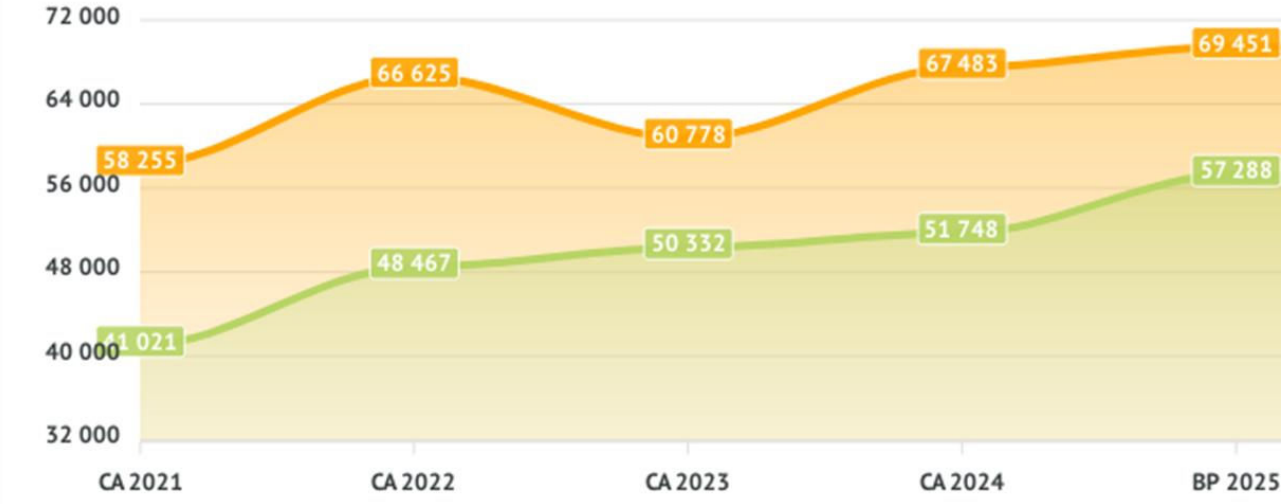


Provisions 2021-2025 :

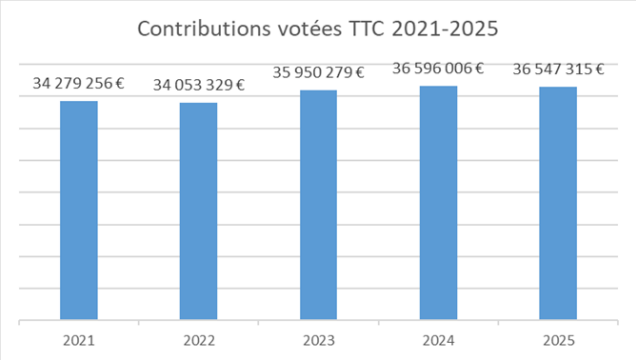
EN M €	2021	2022	2023	2024	BP2025	TOTAL
Provisions (D68)	1,77 M €	1,50 M €	2,19 M €	2,70 M €	1,98 M €	10,14 M €
Reprises provisions (R78)	- M €	- M €	0,86 M €	0,27 M €	0,53 M €	1,66 M €
	1,77 M €	1,50 M €	1,32 M €	2,43 M €	1,45 M€	**8,48** M€

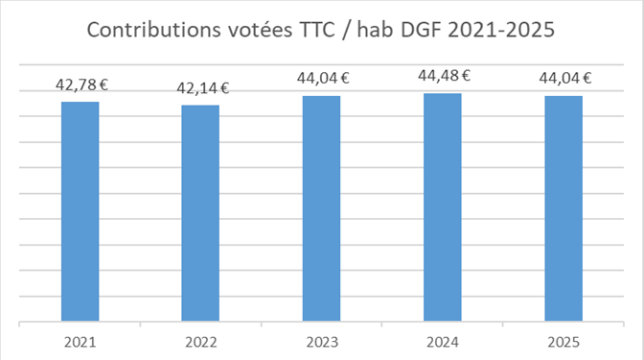
Recettes de gestion :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Recettes de gestion	58 255	66 625	60 778	67 483	69 451
Dépenses de gestion	41 021	48 467	50 332	51 748	57 288

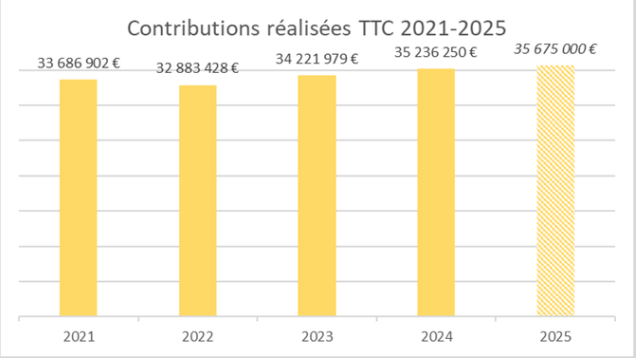


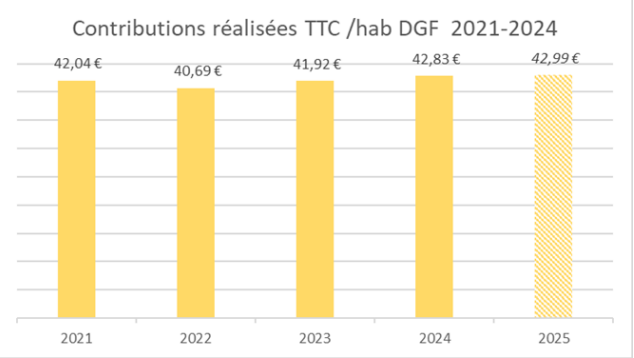
Contributions :





	Variation €	Variation période	Moyenne annuelle
EVOLUTION 2021-2025 Voté € TTC	2 268 059 €	6,62%	1,65%
EVOLUTION 2021-2025 Voté € TTC /Hab	1,26 €	2,94%	0,73%





	Variation €	Variation période	Moyenne annuelle
EVOLUTION 2021-2025 Réalisé € TTC	1 988 098 €	5,90%	1,48%
EVOLUTION 2021-2025 Réalisé TTC /hab	0,9 €	2,25%	0,56%

Les objectifs atteints dans l'actuel mandat

- Réduction de l'enfouissement et production de CSR *(la Vendée sera sans doute en deçà des 100 000 tonnes d'OMR/an en 2025)*
- Disposition d'un centre de tri modernisé et d'une plateforme permettant le traitement des biodéchets collectés séparément à Givrand
- Optimisation des flux en déchèterie en harmonisant les consignes et en contractualisant avec les éco-organismes au niveau départemental.
- Renforcement des liens entre collectivités adhérentes et Trivalis (réunions régulières, échanges pour la mise en place de la REP PMCB, observatoire, réunions DGS annuelles…)
- Maîtrise des contributions malgré des évolutions massives des coûts et des taxes de traitement
- Développement des actions de réemploi
- Réduction des émissions de GES (transports décarbonés…) et production d'ENR (moteurs de cogénération…)

Contexte et hypothèses de travail 2026

La prévision 2026 s'est opérée dans un contexte national et international toujours incertain (instabilité gouvernementale et incertitudes sur le projet de loi de finances 2026, guerre en Ukraine, instabilité au moyen orient).

Parallèlement la trajectoire fiscale en matière de déchet est toujours pénalisante. La trajectoire de la TGAP poursuit sa hausse drastique et ininterrompue des taux applicables (65 €/T en 2025) à laquelle s'ajoute la surtaxe décidée par la loi de finances 2024, applicable à partir de 2025 et l'indexation sur l'inflation à partir de 2026.

Sur le plan local, Trivalis poursuit sa démarche de recherche de réduction des ultimes et de maîtrise de ses exutoires, tout en projetant sa réflexion à l'horizon 2026-2030.

La maîtrise des emballages est également devenue un enjeu fort.

Enfin, des questions sont en suspens sur le devenir de la REP PMCB.

Les éléments centraux suivants ont été identifiés :

- Incertitude sur la REP PMCB
- Travaux et mise en service progressive de Vendée tri 2
- Hausse continue de la base tarifaire de la TGAP (65€+ inflation +surtaxe)
- Attente des nouveaux marchés d'exploitation des UVEOR
- Révisions des prix d'exploitation inférieures au budget 2025 (+)
- Baisse du prix de reprise du Verre (-)

1- Grands équilibres de fonctionnement

Les orientations 2026 se caractérisent par une stabilité des charges de fonctionnement malgré la hausse de la TGAP. La fermeture temporaire de Vendée Tri dans le cadre des travaux de l'installation devrait prendre fin au printemps 2026.

Les recettes seront également stables. Une approche prudentielle a été retenue s'agissant des soutiens versés par les Eco organismes (notamment PMCB et Emballages).

Compte tenu de ces éléments, les contributions sont attendues avec peu de variation par rapport à 2025 tout comme l'année dernière.

- Produits :

Les recettes sont structurées autour de 3 grands blocs :

- Contributions
- Soutiens
- Reventes

Ces produits sont complétés notamment par les produits issus des apports extérieurs à VENDEE TRI, et sur le CSR de TRIVALANDES et les reprises de subventions.

- Charges :

Les charges comportent à titre principal l'exploitation et les charges sur ouvrages. Ces dernières regroupent les amortissements, les intérêts de la dette, les charges sur installations hors exploitation et l'indemnité annuelle versée aux communes qui accueillent un centre d'enfouissement public.

S'agissant du chapitre 012, chaque année, à l'occasion de la préparation budgétaire, un volume d'ambassadeurs contractuels susceptibles d'être mis à disposition des collectivités est prévu en dépenses et en recettes. Son usage dépend des demandes des EPCI en cours d'exercice.

SYNTHESE PAR CHAPITRE

- Evolution 2021-2026 :

Chapitre	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	DOB 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	350 000 €	1 400 000 €	1 700 000 €	750 000 €	- €	- €
013 - Atténuations de charges	74 023 €	77 765 €	44 352 €	99 807 €	66 880 €	62 400 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 944 851 €	1 980 690 €	1 953 380 €	721 345 €	895 606 €	1 148 280 €
70 - Produits des services	11 004 965 €	13 168 225 €	8 872 588 €	10 129 978 €	8 324 356 €	8 316 557 €
74 - Dotations et participations	46 350 210 €	46 539 071 €	51 168 602 €	56 401 731 €	60 659 755 €	60 993 145 €
75 - Autres produits de gestion courante	826 119 €	6 840 099 €	692 266 €	851 061 €	400 374 €	- €
76 - Produits financiers	376 391 €	403 196 €	444 773 €	503 236 €	376 000 €	376 000 €
77 - Produits spécifiques	31 500 €	24 360 €	288 716 €	61 020 €	20 000 €	20 000 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	863 759 €	269 107 €	530 000 €	212 000 €
Total général	**60 958 060 €**	**70 433 405 €**	**66 028 436 €**	**69 787 285 €**	**71 272 971 €**	**71 128 382 €**

	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	DOB 2026
Contributions	31 460 441 €	31 157 936 €	33 191 112 €	34 295 806 €	33 356 080 €	33 164 130 €
Reventes	9 949 562 €	12 090 615 €	7 313 641 €	7 943 238 €	6 501 253 €	6 589 700 €
Soutiens	14 422 456 €	14 789 152 €	16 789 396 €	19 035 392 €	21 858 996 €	21 415 996 €
Total 3 blocs	55 832 458 €	58 037 703 €	57 294 150 €	61 274 436 €	61 716 330 €	61 169 826 €
Part des Recettes	92,12%	84,07%	89,07%	88,76%	86,59%	86,00%
Cogénération	- €	- €	458 396 €	981 632 €	1 064 655 €	1 120 561 €
Coopérations intercommunales	1 365 296 €	1 378 438 €	2 071 318 €	4 015 580 €	5 033 908 €	5 111 047 €

Chapitre	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	DOB 2026
011 - Charges à caractère général	36 514 408 €	43 271 604 €	44 786 674 €	45 923 221 €	52 358 301 €	50 029 297 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 491 240 €	2 826 547 €	2 932 157 €	2 970 280 €	3 863 800 €	3 714 430 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	11 513 194 €	11 491 781 €	9 758 531 €	9 893 238 €	10 944 560 €	12 096 536 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 127 026 €	1 008 746 €	827 606 €	1 026 828 €	1 066 091 €	1 509 339 €
66 - Charges financières	1 805 704 €	1 407 184 €	1 067 331 €	953 202 €	1 039 219 €	1 347 780 €
67 - Charges exceptionnelles	14 394 €	8 951 €	11 495 €	15 304 €	20 000 €	20 000 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 773 594 €	1 499 670 €	2 186 622 €	2 698 362 €	1 981 000 €	2 411 000 €
Total général	**56 128 266 €**	**62 874 870 €**	**63 356 026 €**	**65 308 350 €**	**71 272 971 €**	**71 128 382 €**

	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	DOB 2026
Traitement /Exploitation	34 853 573 €	35 627 481 €	41 849 893 €	43 032 552 €	48 157 030 €	46 409 138 €
Infrastructures hors exploitation	16 479 286 €	16 520 908 €	15 505 583 €	16 003 375 €	17 152 047 €	18 425 372 €
Gestion Trivalis	3 722 683 €	4 087 146 €	4 046 271 €	4 259 860 €	5 733 251 €	5 720 063 €
Versements adhérents/Entente/DSP	1 058 330 €	1 536 094 €	1 942 785 €	1 997 258 €	210 643 €	553 809 €
Charges exceptionnelles	14 394 €	8 951 €	11 495 €	15 304 €	20 000 €	20 000 €

- Evolution 2025-2026 :

Les orientations budgétaires 2026 sont globalement stables par rapport au budget primitif 2025.On signalera néanmoins le glissement de certains crédits d'exploitation (exportation 2025) vers les amortissements et les charges financières (mise en œuvre de Vendée Tri 2).

CHARGES

Chapitre	BP 2025	DOB 2026	Variation 2026 vs 2025
011 - Charges à caractère général	52 358 301 €	50 029 297 €	-4,45%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 863 800 €	3 714 430 €	-3,87%
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 944 560 €	12 096 536 €	10,53%
65 - Autres charges de gestion courante	1 066 091 €	1 509 339 €	41,58%
66 - Charges financières	1 039 219 €	1 347 780 €	29,69%
67 - Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	0,00%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 981 000 €	2 411 000 €	21,71%
Total général	**71 272 971 €**	**71 128 382 €**	**-0,20%**

	BP 2025	DOB 2026	Variation 2026 vs 2025
Traitement /Exploitation	48 157 030 €	46 409 138 €	-3,63%
Infrastructures hors exploitation	17 152 047 €	18 425 372 €	7,42%
Gestion Trivalis	5 733 251 €	5 720 063 €	-0,23%
Versements adhérents/Entente/DSP	210 643 €	553 809 €	162,91%
Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	0,00%

PRODUITS

Chapitre	BP 2025	DOB 2026	Variation 2026 vs 2025
013 - Atténuations de charges	66 880 €	62 400 €	-6,70%
042 - Opérations d'ordre entre sections	895 606 €	1 148 280 €	28,21%
70 - Produits des services	8 324 356 €	8 316 557 €	-0,09%
74 - Dotations et participations	60 659 755 €	60 993 145 €	0,55%
75 - Autres produits de gestion courante	400 374 €	- €	-100,00%
76 - Produits financiers	376 000 €	376 000 €	0,00%
77 - Produits spécifiques	20 000 €	20 000 €	0,00%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	530 000 €	212 000 €	-60,00%
Total général	**71 272 971 €**	**71 128 382 €**	**-0,20%**

	BP 2025	DOB 2026	Variation 2026 vs 2025
Contributions	33 356 080 €	33 164 130 €	-0,58%
Reventes	6 501 253 €	6 589 700 €	1,36%
Soutiens	21 858 996 €	21 415 996 €	-2,03%
Total 3 blocs	61 716 330 €	61 169 826 €	-0,89%
Part des Recettes	86,59%	86,00%	-0,68%
Cogénération	1 064 655 €	1 120 561 €	5,25%
Coopérations intercommunales	5 033 908 €	5 111 047 €	1,53%

Evolution DOB 2026 vs BP 2025 : -0.20 %
Evolution besoin contributif : -0.58 %

PRESENTATION PAR BLOC

EXPLOITATION

Les charges et produits d'exploitation représentent la part centrale du budget de fonctionnement avec les ouvrages. En dépense elles sont comptabilisées aux comptes 611, 62878 et 637 du chapitre 011. Les reventes sont suivies au compte 7078 (chapitre 70)

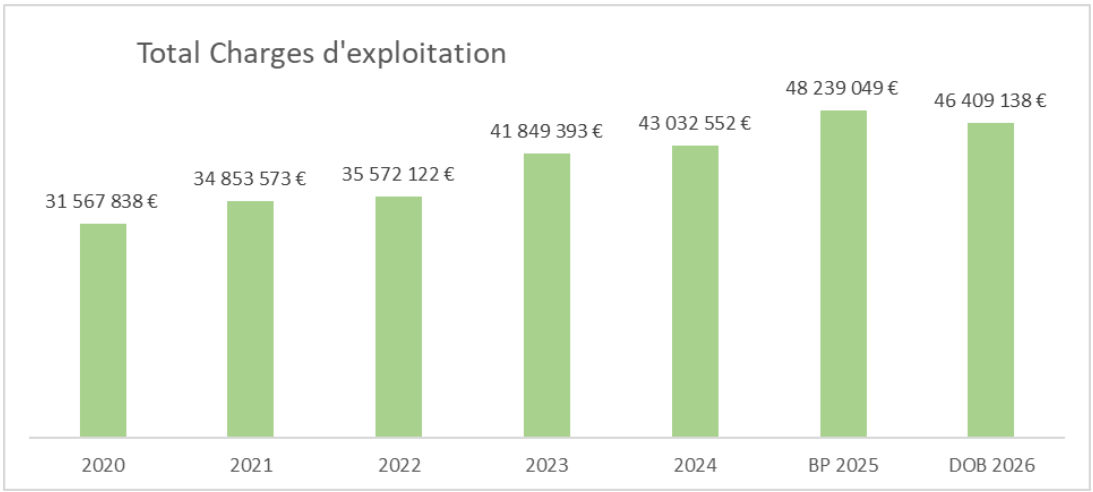
Les comparaisons qui suivent entre 2026 et 2025 sont basées sur le budget primitif 2025.

Points saillants :

TONNAGES :

Ordures ménagères : 97 755 tonnes (- 4 877 T soit -4.75 %).
Tout venant : 22 826 tonnes (- 5 598 T soit – 19.7 %).
Emballages : 37 168 tonnes (+ 786 T soit +2.16 %)

CHARGES :



- Hausse de 3% **des coûts des OM** malgré une baisse attendue des tonnages à 97755 tonnes compte tenu notamment de l'importance des charges fixes sur les infrastructures

- Baisse des tonnages de **TV** attendue réduisant les charges variables de traitement (-580 000 €).

- **Hausse des charges de déchèteries** sous l'effet de la réintégration prévisionnelle du plâtre. Cette prévision (+ 762 024 €) s'appuie sur les incertitudes liées à l'évolution de la REP PMCB.

- **Réduction forte du coût d'exploitation des emballages** pour 2026 (-2 462 909 €). 2025 était une année spécifique pour Vendée Tri. En effet, le site est fermé pendant le second semestre dans le cadre des travaux d'amélioration et d'extension de capacité du site entrainant une exportation plus importante (15 000 T) d'emballages vers des sites privés. En 2026, la mise en œuvre progressive du centre d tri permet une réduction des charges d'exploitation malgré la hausse des refus.

Les OM, les emballages et le tout venant de déchèterie représentent 75.4 % des charges.
Ce ratio était de 77.7 % en 2025 du fait de l'exportation conjoncturelle des emballages prévue un second semestre en parallèle de la fermeture de Vendée Tri pendant la phase de travaux.

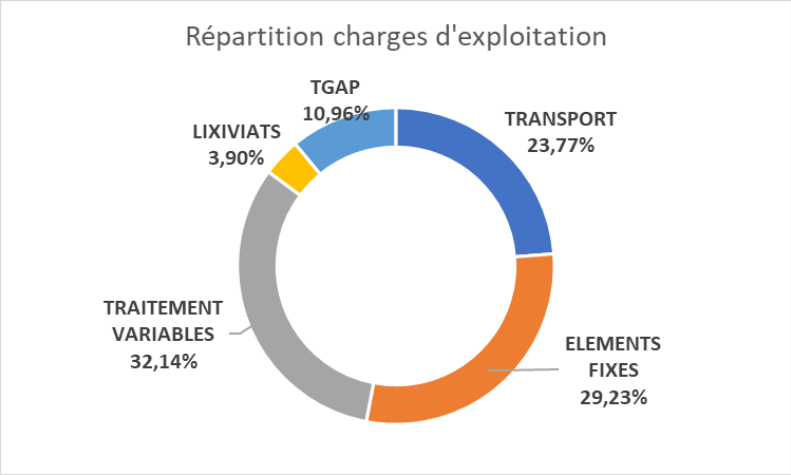
94.5 % des charges sont regroupées dans 8 gisements de déchets ménagers comme en 2025 :

- OM
- TV
- EMBALLAGES
- GRAVAT
- DECHETS VERTS
- CARTON
- DMS
- FERRAILLE

Nota : Les gravats sont couverts en partie par une REP financière.

	DOB 2026	
OMR	39,69%	75,41%
TOUT VENANT	8,97%	
EMBALLAGES ET REFUS	26,74%	
CARTON	3,51%	19,08%
GRAVATS	4,38%	
DECHETS VERTS	6,06%	
DDS	2,93%	
FERRAILLE	2,22%	

Structuration des dépenses d'exploitation



Il est rappelé que la rigidité des charges est variable selon les flux.
Les UVEOR sont les équipements qui connaissent le taux de charges fixes le plus élevé à 81.5% avec les centres de transfert dont la rigidité des charges est de 72,5%.

Les ISDND voient leurs coûts d'exploitation toujours impactés fortement par la TGAP.

Pour 2026, l'évolution progressive des charges rigides sur les emballages avec la mise en œuvre progressive du nouveau centre de tri.

	BP 2025	DOB 2026	Variation	Variation
OMR	17 880 583 €	18 421 297 €	540 713 €	3,02%
BIODECHETS	543 202 €	459 417 €	- 83 785 €	-15,42%
TOUT VENANT	4 742 377 €	4 161 661 €	- 580 717 €	-12,25%
EMBALLAGES	13 681 514 €	10 787 328 €	- 2 894 186 €	-21,15%
REFUS DE TRI	1 193 301 €	1 624 577 €	431 277 €	36,14%
CARTON	1 677 553 €	1 627 021 €	- 50 532 €	-3,01%
PAPIER	113 997 €	109 233 €	- 4 763 €	-4,18%
VERRE	285 529 €	272 357 €	- 13 171 €	-4,61%
BOIS	288 194 €	232 501 €	- 55 694 €	-19,33%
PLASTIQUES RIGIDES	5 125 €	5 150 €	25 €	0,49%
PLASTIQUES SOUPLES	237 770 €	152 275 €	- 85 495 €	-35,96%
PLATRE	- €	675 652 €	675 652 €	*100,00%*
GRAVATS	2 005 434 €	2 030 620 €	25 186 €	1,26%
AMIANTE	294 562 €	274 092 €	- 20 470 €	-6,95%
DDS	1 466 815 €	1 357 617 €	- 109 198 €	-7,44%
DECHETS VERTS	2 548 679 €	2 810 237 €	261 558 €	10,26%
FERRAILLE	868 731 €	1 029 958 €	161 227 €	18,56%
AUTRES DECHETS	405 683 €	378 146 €	- 27 537 €	-6,79%
TOTAL	**48 239 049 €**	**46 409 138 €**	**- 1 829 911 €**	**-3,79%**

PRODUITS :

Coopérations intercommunales :

Les orientations 2026 proposent une relative stabilité des recettes issues des coopérations intercommunales.

Les prix prévisionnels des ententes sont les suivants :

COOPERATION VENDEE TRI

			2024	*2025*	2026
	CATEGORIE	Gestion	*MONTANT HT*	*MONTANT HT*	MONTANT HT
EMBALLAGES	EXPLOITATION	VENDEE TRI	*4 833 713 €*	*3 992 290 €*	4 603 867 €
		EXPORTATION	*1 647 975 €*	*5 393 219 €*	2 789 744 €
	AUTRES CHARGES	AUTRES CHARGES	*1 503 830 €*	*1 419 151 €*	3 713 394 €
		Montant € total	***7 985 518 €***	***10 804 660 €***	**11 107 005 €**
		PU/Tonne	***192 €***	***248 €***	**248 €**

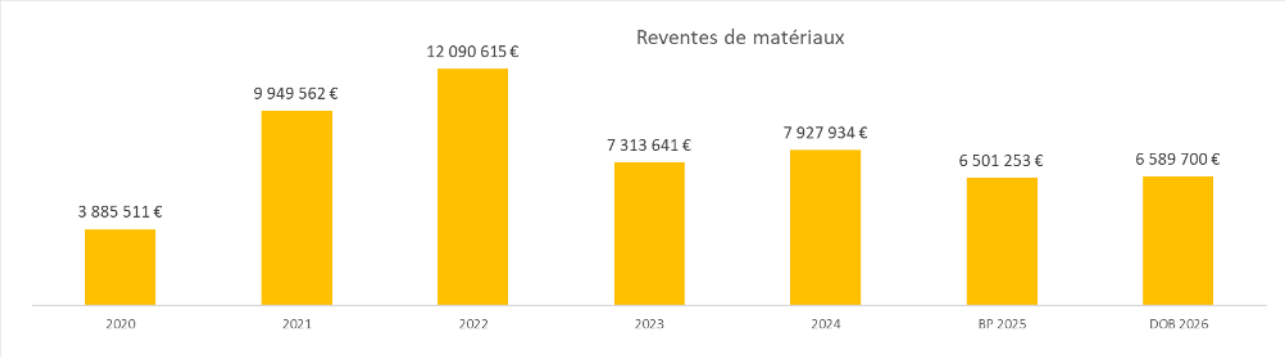
	CATEGORIE	Gestion	*MONTANT HT*	*MONTANT HT*	MONTANT HT
REFUS DE TRI	EXPLOITATION	Montant € total	***2 195 883 €***	***2 551 546 €***	**2 278 593 €**
		PU/Tonne refus de tri	***189 €***	***196 €***	**195 €**
		PU/Tonne emballage	*53 €*	*59 €*	*51 €*

COOPERATION CSR

	2024	2025	2026
	Tonnage		
Charges d'exploitation du module CSR	48 000	46 862	45 127
Charges lié aux CSR	16 800	18 745	20 307
Charges lié aux refus de CSR	22 080	23 331	22 112
TOTAL HT Y COMPRIS REFUS	**48 000**	**46 862**	**45 127**
	Total HT		
Charges d'exploitation du module CSR	3 686 730 €	4 054 071 €	3 537 920 €
Charges lié aux CSR	1 186 189 €	1 383 064 €	1 725 110 €
Charges lié aux refus de CSR	3 272 606 €	3 874 076 €	4 213 640 €
TOTAL HT Y COMPRIS REFUS	**8 145 525 €**	**9 311 211 €**	**9 476 670 €**
	PU HT		
Charges d'exploitation du module CSR	77 €	87 €	78 €
Charges lié aux CSR	71 €	74 €	74 €
Charges lié aux refus de CSR	148 €	166 €	166 €
TOTAL HT Y COMPRIS REFUS	**170 €**	**199 €**	**210 €**

Reventes :

Une stabilité des produits de reventes est également envisagée par rapport au budget 2025. La baisse des prix de reventes du verre est un point saillant des orientations 2026. En effet, les prix qui les années passées s'établissaient entre 20 et 25 € sont inférieurs à 10 € depuis 2 trimestres.



	BP 2025	DOB 2026	Variation	Variation
EMBALLAGES	2 350 984 €	2 496 182 €	145 198 €	6,18%
FERRAILLES	1 246 247 €	1 517 815 €	271 568 €	21,79%
CARTON	960 610 €	942 898 €	- 17 711 €	-1,84%
PAPIER	709 215 €	720 813 €	11 598 €	1,64%
VERRE	819 375 €	405 701 €	- 413 674 €	-50,49%
OM	228 175 €	360 020 €	131 846 €	57,78%
AUTRES	186 647 €	146 270 €	- 40 377 €	-21,63%
TOTAL	**6 501 253 €**	**6 589 700 €**	**88 447 €**	**1,36%**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT :

L'organisation des prestations de traitement des déchets ménagers par le syndicat conduit Trivalis a contractualiser sur des périodes dépassant une année.

Dans ce cadre es autorisations d'engagement ont été expérimentées en 2024.

Leur généralisation a été décidé à compter de 2025 pour les opérations d'exploitation des installations et de traitement des déchets ménagers.

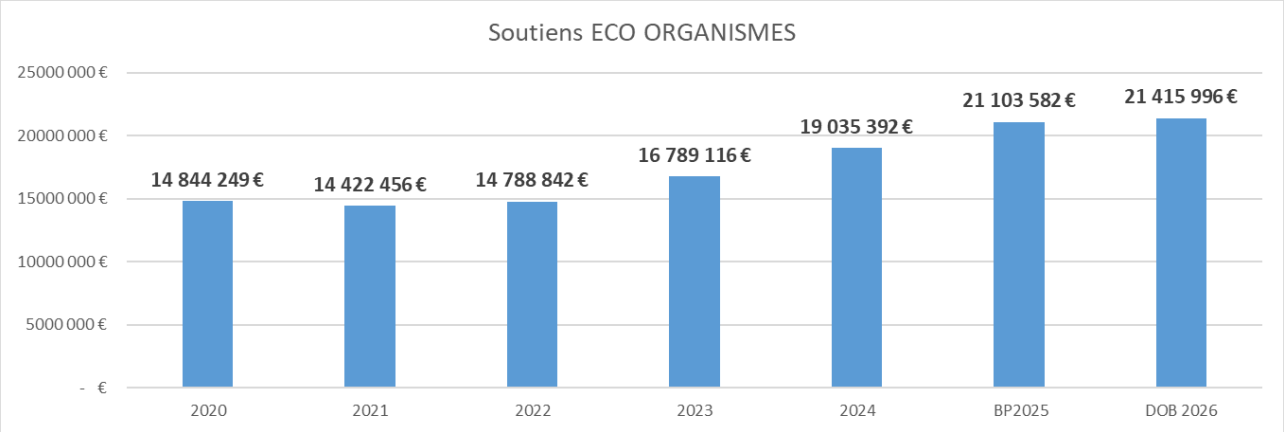
Celles- ci sont structurées comme suit :

N°AE	N°	Objet du programme	Montant AE	CP < 2025	CP 2025	CP 2026 et plus
001-CARTONS BOIS FERRAILLES ULTIMES	001	AE EXPERIMENTALE (CARTON BOIS FERAILLE ULTIME PAPIER VERRE)	5 654 041,67 €	5 654 041,67 €	AE soldées en 2025	
002-DECHETS VERTS ET SOUCHES	002	AE EXPERIMENTALE (DECHETS VERTS ET SOUCHES)	2 540 570,19 €	2 540 570,19 €		
003-DECHETERIE	003	MARCHES D'EXPLOITATION DE DECHETERIE	41 158 987,37 €		10 496 827,78 €	30 662 159,59 €
004-TRI	004	MARCHES DE VENDEE TRI, EXPORT, UNITRI ET REFUS	64 681 311,28 €		13 464 887,29 €	51 216 423,99 €
005-CTR-TRANSP	005	MARCHES DE TRANSFERT ET TRANSPORT (HORS ILE D'YEU)	27 026 159,27 €		4 303 011,17 €	22 723 148,10 €
006-YEU	006	MARCHES DE L'ILE D'YEU DONT TRANSPORT MARITIME	6 091 388,71 €		1 444 650,40 €	4 646 738,31 €
007-ULTIMES	007	MARCHES DES UVEOR, EXPORT OMR ET ISD	62 528 057,73 €		14 288 677,34 €	48 239 380,39 €
			209 680 516,22 €	**8 194 611,86 €**	**43 998 053,98 €**	**157 487 850,38 €**

SOUTIENS

La principale source de soutien est issue du contrat conclu avec Citeo. Ce contrat porte sur les emballages, et le verre. Sous l'effet du déploiement de la REP PMCB sa part relative a diminué en 2024 et 2025. Néanmoins cet égo organisme de soutien aux emballages représente 79.3 % des soutiens totaux perçus par le syndicat.

Les soutiens 2026 sont attendus en stabilité. En effet compte tenu des incertitudes sur le devenir de la REP PMCB et de la qualité ds flux sortants ds centres de tri destinaiatires des exportations, les soutiens ont été abordés de façon prudentielle.



A ce stade, les soutiens CITEO sont basés sur le barème 2024. Le syndicat n'a pas, à date , de connaissance pércise sur l'évolution des prix pour l'avenir ni sur l'application éventuelle d'un bonus /malus sur les performances de tri.

	2020	2021	2022	2023	2024	BP2025	DOB 2026
OCAD3E	563 280 €	639 737 €	618 381 €	749 300 €	770 132 €	544 798 €	681 921 €
ECO MOBILIER	503 888 €	665 450 €	691 710 €	717 844 €	707 647 €	531 136 €	455 220 €
ECO DDS	74 188 €	138 094 €	65 876 €	100 850 €	80 199 €	87 328 €	108 946 €
CYCLEVIA (Huiles)				13 006 €	14 800 €	6 500 €	6 500 €
CITEO EMBALLAGES	12 533 150 €	11 945 632 €	12 357 685 €	14 315 585 €	14 884 522 €	16 330 104 €	16 986 045 €
CITEO PAPIER	890 656 €	980 712 €	1 054 983 €	680 804 €	1 113 827 €	604 137 €	778 478 €
PETITS ALUS/ NESPRESSO	279 086 €	52 830 €	207 €	211 728 €	166 582 €	547 647 €	242 078 €
PMCB	- €	- €	- €	- €	1 274 100 €	2 451 932 €	2 156 808 €
AUTRES (ABJ...)					23 583 €		
Total Soutiens	**14 844 249 €**	**14 422 456 €**	**14 788 842 €**	**16 789 116 €**	**19 035 392 €**	**21 103 582 €**	**21 415 996 €**

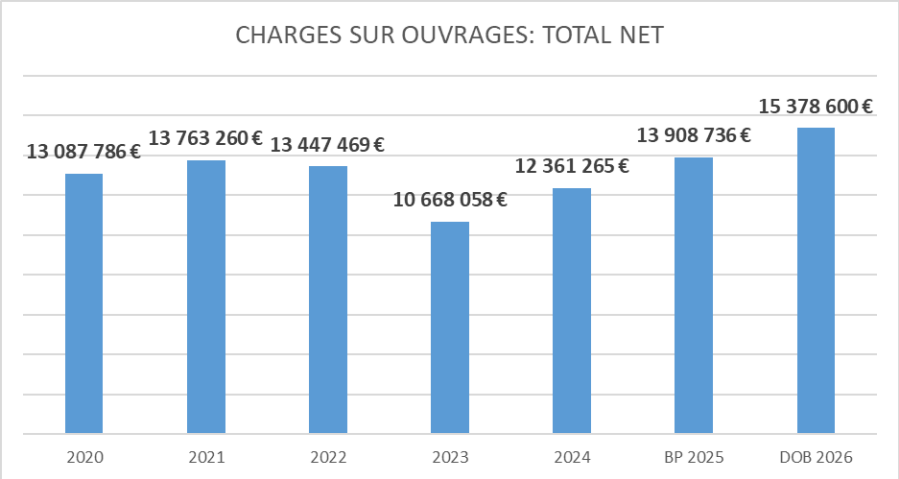
OUVRAGES

Les charges et produits liés aux ouvrages recouvrent les charges financières, les amortissements et les prestations diverses.

Les orientations 2026 sous l'effet de la dernière mise à niveau des provisions pour post exploitation et du début d'amortissement de Vendée tri 2 tablent sur une poursuite de la montée en charges de ce bloc.

Comme attendu, les charges financières sont en croissance du fait de la mise en amortissement des emprunts de Vendée Tri 2.

CHARGES SUR OUVRAGES : MONTANT GLOBAL



Nota : La diminution constatée en 2023 était liée à des reprises de provisions exceptionnelles dans le cadre du litige sur les voiries de Trivalandes.

	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	DOB 2026
Amortissements et Provisions	12 052 992 €	12 351 393 €	12 384 594 €	11 047 675 €	11 553 220 €	12 639 060 €	14 162 536 €
Charges financières	2 149 461 €	2 999 046 €	2 339 991 €	2 055 682 €	2 068 471 €	1 506 049 €	1 842 937 €
Prestations diverses	1 547 903 €	1 110 874 €	1 476 797 €	1 645 534 €	1 968 238 €	2 202 076 €	2 260 614 €
Total Charges	**15 750 356 €**	**16 461 313 €**	**16 201 383 €**	**14 748 891 €**	**15 589 929 €**	**16 347 185 €**	**18 266 087 €**
Amortissements et Provisions	2 142 473 €	2 167 130 €	2 156 957 €	2 239 408 €	1 325 526 €	881 006 €	1 344 630 €
Charges financières	453 764 €	407 089 €	424 720 €	1 284 392 €	811 326 €	376 000 €	376 000 €
Prestations diverses	66 332 €	123 834 €	172 237 €	557 032 €	1 091 813 €	1 181 442 €	1 166 857 €
Total Produits	**2 662 569 €**	**2 698 053 €**	**2 753 914 €**	**4 080 833 €**	**3 228 664 €**	**2 438 448 €**	**2 887 487 €**

Amortissements et Provisions	9 910 519 €	10 184 263 €	10 227 637 €	8 808 267 €	10 227 695 €	11 758 054 €	12 817 906 €
Charges financières	1 695 697 €	2 591 957 €	1 915 272 €	771 290 €	1 257 145 €	1 130 049 €	1 466 937 €
Prestations diverses	1 481 571 €	987 040 €	1 304 561 €	1 088 502 €	876 425 €	1 020 633 €	1 093 757 €
Total Net	**13 087 786 €**	**13 763 260 €**	**13 447 469 €**	**10 668 058 €**	**12 361 265 €**	**13 908 736 €**	**15 378 600 €**

Amortissements et provisions

Les charges sur ouvrages sont portées principalement par les amortissements et provisions (notamment pour post exploitation des ISDND).

En 2026, l'amortissement de Vendée Tri 2 débutera un second semestre. Le plein effet sera mesuré en 2027.

Charges financières

Le financement des travaux de Vendée Tri conduit à une hausse des charges financières en 2026.

Les indemnités pour l'accueil des ISDND publics sont attendues stables (+19 700 €) à 494 700 €.

Les produits financiers s'articuleront comme les années antérieures autour du fonds de soutien.
Pour mémoire, le volume important constaté en 2023 était le fruit de reprise de provision pour risque établie dans le cadre du litige autour de la voirie de Trivalandes qui avait été soldée (793 044 €).

Prestations diverses sur ouvrages

Ces charges sur ouvrages hors exploitation sont envisagées assez stable.
On signalera les éléments principaux suivants :

	BP 2025	DOB 2026
TAXES (FONCIERES ET AUTRES)	326 885 €	326 312 €
ENTRETIEN ET CURAGE LAGUNE LIXIVIATS	411 840 €	309 000 €
ANALYSES	543 314 €	408 006 €
ASSISTANCE TECHNIQUE	44 133 €	244 778 €
COGENERATION	491 676 €	574 707 €
CARACTERISATIONS	171 083 €	116 040 €
MAINTENANCE ET NEUTRALISANT ODEURS	181 470 €	167 200 €

TRIVALIS

« Maintenir le cap d'une gestion maîtrisée »

Les charges Trivalis devraient demeurer être en légère croissance en 2026 malgré la stabilité complète des dépenses. En effet, certaines aides de l'ADEME notamment arrive à terme fin 2025.

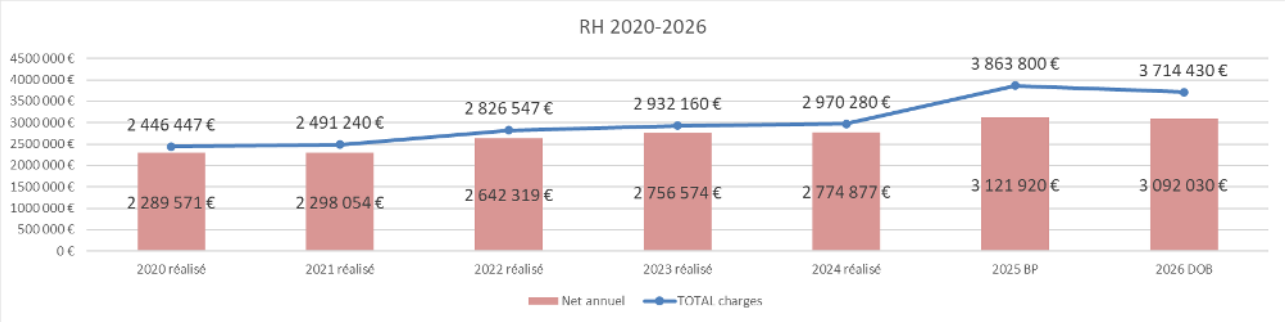
CHARGES	STRUCT et SIEGE	RH	CAP	TRIVALIS (charges)
TOTAL 2026	1 300 333 €	3 924 730 €	515 000 €	5 740 063 €
TOTAL 2025	1 196 251 €	4 088 300 €	468 700 €	5 753 251 €
VARIATION DOB 2026 vs BP 2025	104 082 €	- 163 570 €	46 300 €	- 13 188 €

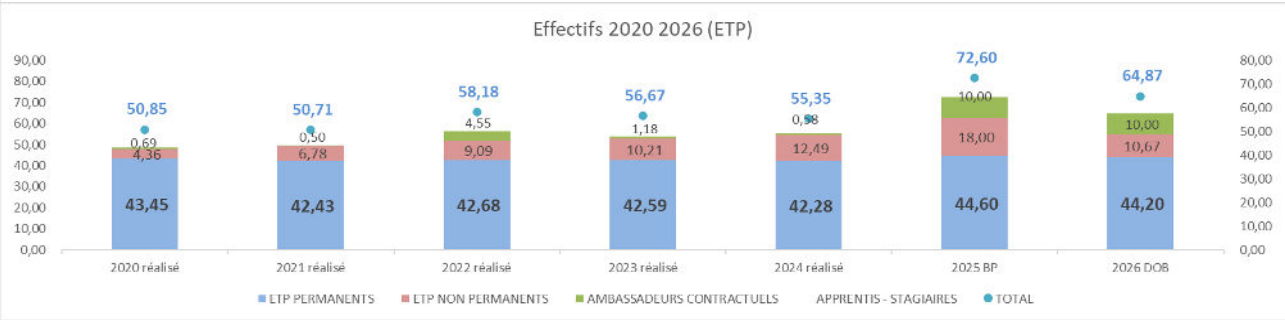
PRODUITS	STRUCT et SIEGE	RH	CAP	TRIVALIS (produits)
TOTAL 2026	1 043 150 €	622 400 €	203 000 €	1 868 550 €
TOTAL 2025	920 014 €	883 540 €	247 374 €	2 050 928 €
VARIATION DOB 2026 vs BP 2025	123 136 €	- 261 140 €	- 44 374 €	- 182 378 €

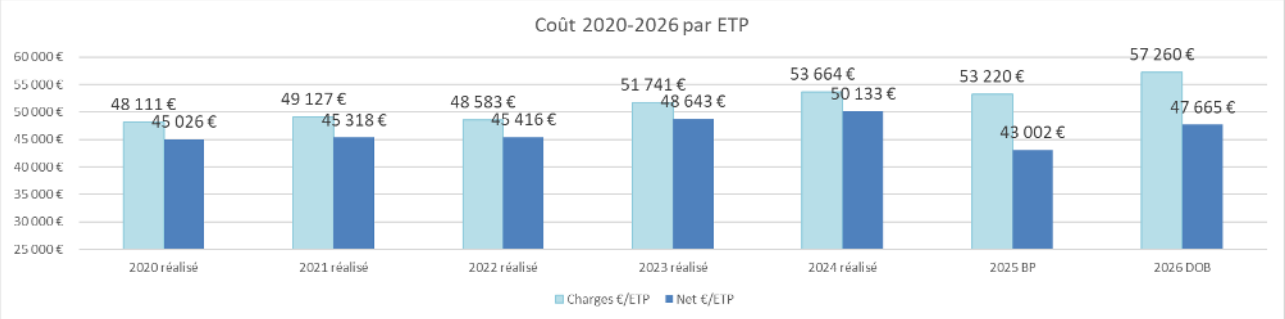
SOLDE NET	STRUCT et SIEGE	RH	CAP	TRIVALIS
TOTAL NET 2026	257 183 €	3 302 330 €	312 000 €	3 871 513 €
TOTAL NET 2025	815 158 €	3 204 760 €	221 326 €	3 702 323 €
VARIATION NETTE	- 557 975 €	97 570 €	90 674 €	169 190 €

Focus Ressources humaines – masse salariale

Année	TOTAL charges	TOTAL Produits	Net annuel
2020 réalisé	2 446 447 €	156 876 €	***2 289 571 €***
2021 réalisé	2 491 240 €	193 186 €	***2 298 054 €***
2022 réalisé	2 826 547 €	184 228 €	***2 642 319 €***
2023 réalisé	2 932 160 €	175 586 €	***2 756 574 €***
2024 réalisé	2 970 280 €	195 403 €	***2 774 877 €***
2025 BP	3 863 800 €	741 880 €	***3 121 920 €***
2026 DOB	3 714 430 €	622 400 €	***3 092 030 €***

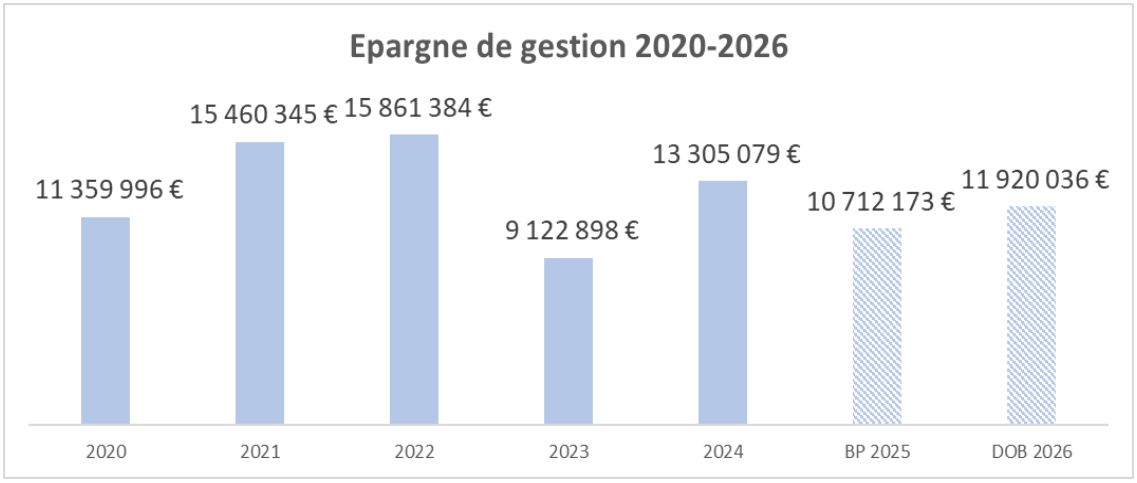


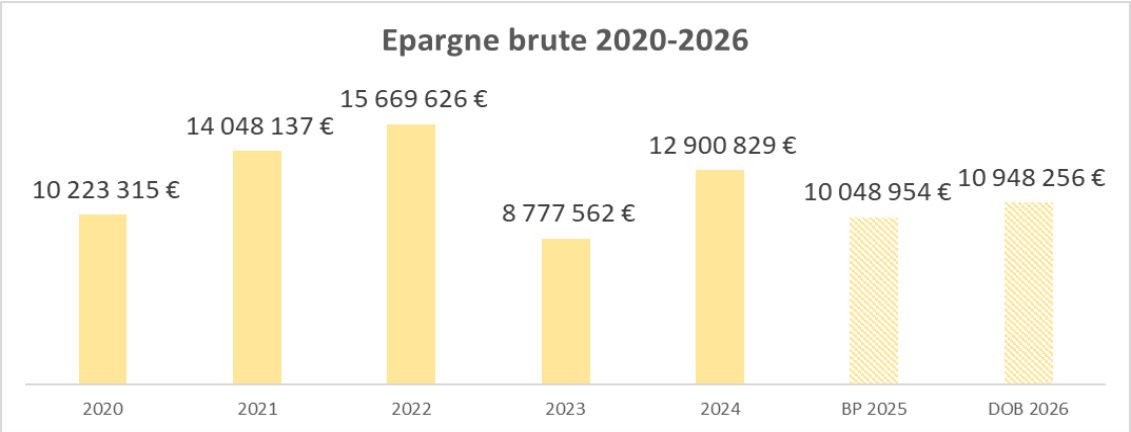


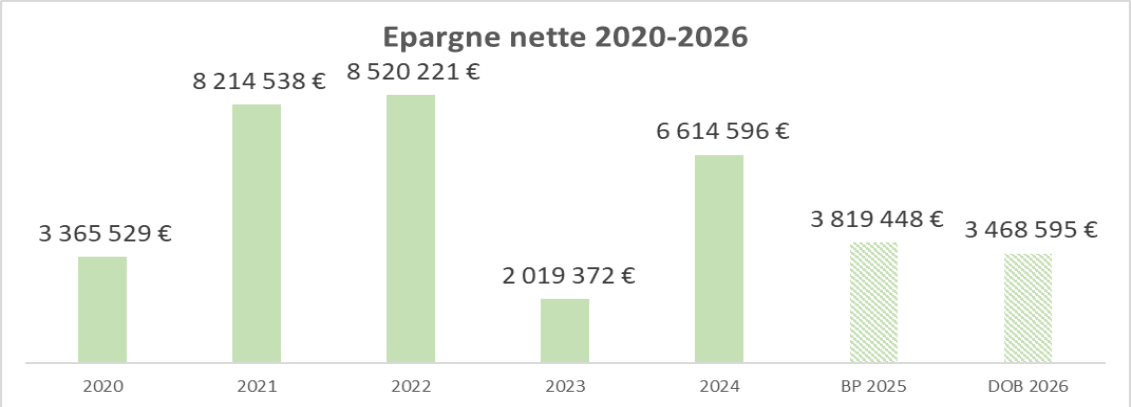


SOLDES DE GESTION

- *Après 2 exercices 2021 et 2022 exceptionnels, la situation s'est tendue en 2023. Cette situation était liée au soutien inflation apporté aux adhérents de 1,225 M€.*
- *La situation s'est redressée en 2024*
- *La stabilité est projetée pour 2026 au niveau de 2025 correspondant aux résultats 2020.*







2- Investissement dépenses

PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENTS 2026

Afin de répondre aux obligations réglementaires, le syndicat met en œuvre différents projets d'investissement :

- Dans le cadre de l'obligation du Tri à la source des biodéchets :
  - ✓ Subvention à l'acquisition de composteurs individuels et pavillons
  - ✓ Aménagement d'une plateforme de traitement des biodéchets à Givrand
  - ✓ Aménagement de zones de transfert des biodéchets sur les centres de transfert

- Tri valorisation matière
  - ✓ Travaux d'extension des capacités de VENDEE TRI (achèvement)

- Valorisation énergétique (des déchets non valorisables matière)
  - ✓ Partenariat avec Nantes Métropole pour la DSP de la Prairie de Mauves

- Enfouissement
  - ✓ Aménagement des ISDND

DEPENSES (29.718 M€)

La section d'investissement se compose de trois blocs :

- Charges et subventions d'équipement
- Remboursement en capital de la dette
- Opérations d'ordre (principalement les reprises de subventions)

S’agissant des dépenses d’équipement les orientations 2026 prévoient les crédits pour les opérations nouvelles et les crédits de paiement liés aux autorisations de programme.

		Montants DOB 2026
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	296 175 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	4 060 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 704 500 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	12 928 242 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 100 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	7 480 000 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 149 280 €
Total général		**29 718 197 €**

Les réalisations engagées sur 2025 apparaîtront dans les restes à réaliser au budget supplémentaire.

- *Principales opérations d’équipement 2026 (19.989 M€)*

PRESENTATION GLOBALE

		1001 COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	1002 DSP PRAIRIE DE MAUVES	1003 ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	1005 TRI DES EMBALLAGES	1006 CENTRE DE TRANSFERT	1008 CSR	NON AFFECTE	TOTAL
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	300 000 €	3 610 000 €	- €	- €	150 000 €	- €	- €	**4 060 000 €**
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	101 175 €	- €	130 000 €	- €	- €	- €	65 000 €	**296 175 €**
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 440 000 €	- €	532 500 €	25 000 €	169 500 €	70 000 €	467 500 €	**2 704 500 €**
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- €	- €	3 303 669 €	9 624 573 €	- €	- €	- €	**12 928 242 €**
TOTAL		**1 841 175 €**	**3 610 000 €**	**3 966 169 €**	**9 649 573 €**	**319 500 €**	**70 000 €**	**532 500 €**	**19 988 917 €**

PRESENTATION PAR OPERATION

OPERATION	Libellé OUVRAGE	Somme de HT
	206 - UVEOR TRIVALANDES	680 700 €
	405 - UVEOR TRIVALONNE	860 475 €
	COMP INDIV - COMPOSTEUR INDIVIDUEL	300 000 €
Total 1001		**1 841 175 €**
	103 - ISD ILE YEU POST EXPLOIT	97 500 €
	203 - ISD GIVRAND POST EXPLOIT	220 000 €
	204 - ISD TRIVALANDES	338 000 €
	402 - ISD TALMONT ST HILAIRE POST EXPLOIT	10 000 €
	403 - ISD STE FLAIVE DES LOUPS	949 000 €
	505 - ISD PINEAUX	1 176 584 €
	604 - ISD TALLUD STE GEMME	1 175 085 €
Total 1003		**3 966 169 €**
	308 - VENDEE TRI	9 649 573 €
Total 1005		**9 649 573 €**
	101 - TRANSFERT BARRE DE MONTS	20 000 €
	509 - TRANSFERT ANGLES	28 000 €
	512 - TRANSFERT MOUZEUIL ST MARTIN	40 000 €
	603 - TRANSFERT ST PROUANT	20 000 €
	705 - TRANSFERT BOISSIERE DE MONTAIGU	20 000 €
	RECYCLERIE - RECYCLERIE	150 000 €
	102 - TRANSFERT GUERINIERE	21 500 €
	202 - TRANSFERT GIVRAND	20 000 €
Total 1006		**319 500 €**
	208 - CSR TRIVALANDES	70 000 €
Total 1008		**70 000 €**
	01 - SIEGE SOCIAL	532 500 €
Total NON AFFECTE		**532 500 €**
	818 - UVE PRAIRIE DE MAUVES	3 610 000 €
Total 1002		**3 610 000 €**
Total général		**19 988 917 €**

PRESENTATION PAR AUTORISATION DE PROGRAMME

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées acquises ou réalisées par le syndicat. Elles constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. La gestion en autorisation de programme (AP) constitue une dérogation au principe de l'annualité du budget. Le recours aux autorisations de programme/crédits de paiements (AP/CP), procède de la volonté d'accentuer la transparence des décisions pluriannuelles prises. L'objectif consiste à :

- Mieux visualiser le coût d'une opération établie sur plusieurs exercices.
- Répartir progressivement la charge budgétaire des opérations sur la durée de leur réalisation.
- Améliorer la lisibilité des finances de la collectivité ainsi que les réalisations annuelles en faisant coïncider les budgets votés et les budgets réalisés.

LIBELLE AP	Somme de HT
AMGT CB10-CB12-CB14 ET REHAB CB5-CB8 - ISD ST CHRISTOPHE	228 000 €
AMGT CB13 ET REHAB CB12 - ISD TALLUD	349 085 €
AMGT CB13-CB14-CB15 ET REHAB CB11-CB12-CB13 - ISD STE FLAIVE	904 000 €
AMGT CB14-CB15-CB16 ET REHAB CB13-CB14 - ISD TALLUD	656 000 €
AMGT ET REHAB CB9-CB10 ISD PINEAUX	1 166 584 €
DSP PRAIRIE DE MAUVES - NANTES METROPOLE	3 610 000 €
EXTENSION VENDEE TRI	9 649 573 €
RENOUVELLEMENT DES MGP DES 2 UVEOR	451 175 €
SUBVENTIONS COMPOSTAGE ET PAVILLONS	300 000 €
SUBVENTIONS RECYCLERIES	150 000 €
TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS ISD	612 500 €
TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS TMB	1 090 000 €
TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS TRANSFERT	169 500 €
RESEAU DE CHALEUR - ISD TALLUD	50 000 €
TRAVAUX ET ACQUISTIONS DIVERS CSR	70 000 €
Hors AP	532 500 €
Total général	**19 988 917 €**

- *Autres charges d'investissement (9.730 M€)*

Trivalis remboursera en 2026 7.480 M€ de capital de la dette.
Par ailleurs, un montant de 1.100 M € est envisagé au titre des consignations pour l'ISDND des Pineaux en prévision de son passage en post-exploitation.
Les reprises de subvention complètent les charges d'investissement (1.149 M€)

Recettes

La couverture de la section d'investissement est assurée au stade des orientations par :

- Les amortissements (12.096 M€)
- Le recours à l'emprunt (17.622 M€)

A l'occasion de la reprise des résultats les ressources seront complétées par les réserves (compte 1068).

Gestion de la dette

RAPPEL SUR LA SITUATION AU 31/12/2024

L'encours net de la dette était au 31 décembre 2023 de 45,523 M€ (55,76 €/habitant DGF).

- Emprunts consolidés 2024 : 0.0 M€
- Capital remboursé 2023 : 6,286 M€

Le capital restant dû CRD net au 31 décembre 2024 s'élève à 39,612 M€ (48.15 €/habitant DGF).

Intérêts 2024 (dont ICNE) : 1,020 M€
Taux moyen 2024 : 2,08 %
Capacité de désendettement : 3.07 années

Nota : la capacité de désendettement a retrouvé en 2024 le niveau de 2021 et 2022 après une année 2023 dégradée comme évoqué précédemment

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette budget principal au 31 déc.N	55 611 320 €	48 753 533 €	44 947 208 €	48 697 803 €	47 539 613 €	41 225 627 €
Solde fonds de soutien	3 629 484 €	3 226 208 €	2 822 932 €	2 419 656 €	2 016 380 €	1 613 104 €
Encours de dette budget principal au 31 déc.N net (CRD- solde FDS)	51 981 836 €	45 527 326 €	42 124 276 €	46 278 147 €	45 523 234 €	39 612 523 €
Encours de dette net / habitant 31 déc.	65,75 €	57,23 €	52,57 €	57,27 €	55,76 €	48,15 €

SITUATION PROJETEE AU 31/12/2025

Remboursements opérés sur l'exercice

Étiquettes de lignes	Somme de Capital	Somme de Intérêts
CSR TRIVALANDES	1 332 174 €	99 003 €
ISD STE FLAIVE	70 000 €	3 940 €
ISD TALLUD	90 000 €	5 066 €
ISD TRIVALANDES	90 000 €	4 874 €
PF ILE YEU	84 563 €	23 771 €
SIEGE SOCIAL	92 058 €	36 719 €
TMB TRIVALANDES	1 974 432 €	325 923 €
TMB TRIVALONNE	930 361 €	175 410 €
TRANSFERT ANGLES	119 437 €	30 238 €
TRANSFERT LA BOISSIERE	133 333 €	3 675 €
TRANSFERT ST PROUANT	102 375 €	25 306 €
TRANSFERT VENDEE TRI 60%/ YEU40%	1 014 750 €	119 444 €
VENDEE TRI 1	1 087 845 €	77 467 €
Total général	**7 121 329 €**	**930 837 €**

	Brut	Net du FDS
CRD 31/12/2024	41,253 M€	39,641 M€
CRD 31/12/2025	37,757 M€	36,547 M€

	2025	
Interêts	0,936 M€	Dont IRA = 0,069
ICNE	-0,074 M€	
Net	0,858 M€	
Taux moyen échéances	2,37%	2,19% hors IRA
Taux moyen dont ICNE	2,18%	2,01% hors IRA

PERSPECTIVES 2026

1- Mobilisation progressive des emprunts de Vendée Tri 2 = 27,5 M€ entre octobre 2025 et juin 2026
2- Préparation du financement de l'opération de la Prairie de Mauves (de 7 à 9 M€)

	Brut	Net du FDS
CRD 31/12/2025	37,757 M€	36,547 M€
CRD 30/06/2026	*57,721 M€*	*56,914 M€*
CRD 31/12/2026	53,932 M€	53,125M€

	2026
Interêts	1,158 M€
ICNE	- 0,060 M€
Net	1,098 M€
Taux moyen échéances	2,11%
Taux moyen dont ICNE	1,92%

REMBOURSEMENTS ANTICIPES TEMPORAIRES (RAT)

Le principe est d'optimiser sa trésorerie disponible par le remboursement de tout ou partie du CRD d'un contrat en cours d'année. Les opérations sont soldées par le retour du capital restant dû à date au compte trésor.

La rémunération est opérée par diminution des intérêts dus (comptabilisation au 76).

Depuis 2023 Trivalis a effectué ces opérations dans le cadre de la gestion de contrats de prêts établis avec le crédit agricole prévoyant cette modalité.

Le calcul de la rémunération est effectué sur la base de 80% de l'€ster dans la limite des intérêts de chaque échéance à acquitter.

Les RAT ont constitué une opportunité sur la période dans la mesure ou le taux de l'€ster a été assez élevé.
Si les conditions de rémunération demeurent favorables, le syndicat devrait en 2026 poursuivre cette stratégie rendue possible par la trésorerie disponible hors fonds de roulement du fait des provisions constituées pour la post-exploitation des ISDND et dont l'emploi n'interviendrait qu'ultérieurement.

Gestion des provisions

Etat des provisions au 31/12/2024 :

Conformément à son règlement budgétaire et financier, Trivalis procède à la constitution de provisions pour post-exploitation de ses ISDND.

En effet, d'un point de vue réglementaire, la post-exploitation correspond à « la période de suivi » postérieure à l'exploitation d'un site telle que définie à l'article 1 de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié.

Cette post-exploitation comprend donc :

- Le réaménagement final ou remise en état du site.
- Le suivi du site : surveillance des effets de l'installations sur son environnement pendant au moins 30 ans (lixiviats, biogaz, eaux pluviales et souterraines, intégration paysagère, sécurité et accessibilité).

Le provisionnement du suivi trentenaire pour Trivalis est un gage de bonne gestion de ses comptes et d'anticipation des dépenses à venir. En effet, les dépenses liées à ce suivi peuvent être importantes. De plus, après fermeture de son site, un syndicat est souvent contraint d'envoyer ses déchets dans un nouveau site d'enfouissement ou de traitement tout en continuant à assumer les dépenses liées à la post-exploitation du précèdent site d'enfouissement.

Ainsi, le provisionnement permet, d'une part, de présenter des comptes sincères et exhaustifs répondant à l'objectif d'image fidèle et de sincérité budgétaire qui sous-tend toute comptabilité et d'autre part, d'assurer le financement immédiat des charges futures (conformément au principe pollueur - payeur) qui trouvent leur origine dans l'exercice mais qui devront être payées au cours d'années pendant lesquelles le site ne générera plus de recettes d'exploitation.

Les provisions sont constituées par délibération de l'assemblée délibérante et affectent la seule section de fonctionnement (il s'agit d'une véritable mise en réserve), elles ne participent pas à l'autofinancement.

Parallèlement, dans le cadre de la gestion de personnel, des provisions annuelles sont effectuées également pour la gestion du compte épargne Temps.

D'autre part, le syndicat assure un suivi des risques identifiés dans le cadre de ses activités. Sur cette base, il est procédé en fin d'exercice à un provisionnement pour risque.

RECAPITULATIF FINAL DES PROVISIONS AU 31/12/2024

Provisions réglementaires

	Provisions 31/12/2023	Provisions 2024	Reprise de provisions 2024	Provisions 31/12/2024
Compte Epargne Temps (CET)	51 505 €	23 321 €	9 107 €	65 719 €
Post Exploitation	6 420 000 €	1 775 000 €	- €	8 195 000 €
Moteurs Cogénération	81 622 €	165 041 €	- €	246 663 €
TOTAL	**6 553 127 €**	**1 963 362 €**	**9 107 €**	**8 507 382 €**

Provisions pour risque

	Provisions 31/12/2023	Provisions 2024	Reprise de provisions 2024	Provisions 31/12/2024
Créances douteuses	41 378 €			41 378 €
Compteurs biogaz	260 000 €	- €	260 000 €	- €
Surcoût électricité Vendée Tri	520 000 €		- €	520 000 €
Garantie d'emprunt Unitri	- €			- €
Autres contentieux (Véolia et Vinci)	- €	735 000 €		735 000 €
TOTAL	**821 378 €**	**735 000 €**	**260 000 €**	**1 296 378 €**

TOTAL PROVISIONS	**7 374 505 €**	**2 698 362 €**	**269 107 €**	**9 803 760 €**

- **Provisions pour post exploitation des ISDND**

	STOCK PROVISIONS (31/12/N)				STOCK PROVISIONS (31/12/N)
	TALLUD	STE FLAIVE	ST CHRISTOPHE	LES PINEAUX	TOTAL
2024	910 000 €	910 000 €	1 055 000 €	5 320 000 €	**8 195 000 €**

Provisions Post exploitation ISDND				
Exercice	Etat	Provisions annuelles	Reprise de provisions	Stock au 31/12
2015	Réalisé	1 200 000 €		1 200 000 €
2016	Réalisé	100 000 €		1 300 000 €
2017	Réalisé	100 000 €		1 400 000 €
2018	Réalisé	100 000 €		1 500 000 €
2019	Réalisé	600 000 €		2 100 000 €
2020	Réalisé	600 000 €		2 700 000 €
2021	Réalisé	1 050 000 €		3 750 000 €
2022	Réalisé	1 095 000 €		4 845 000 €
2023	Réalisé	1 575 000 €		6 420 000 €
2024	Réalisé	1 775 000 €		8 195 000 €
2025		1 980 000 €		10 175 000 €
2026		2 230 000 €	212 000 €	12 193 000 €

- **Provisions pour Compte Epargne Temps**

RECAPITULATIF Provisions Compte Epargne Temps (CET)

	Provisions 01/01/N	Provisions nouvelles	Reprise de provisions	Solde 31/12/N
2020	- €	37 000 €	- €	37 000 €
2021	37 000 €	10 550 €		47 550 €
2022	47 550 €	14 670 €		62 220 €
2023	62 220 €	10 000 €	20 715 €	51 505 €
2024	51 505 €	23 321 €	9 107 €	65 719 €
2025	*65 719 €*	*20 000 €*	*12 312 €*	*73 407 €*

- **Provisions pour Gros entretien des moteurs de cogénération**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PROVISIONS ISDND TRIVALANDES	21 846 €	44 291 €	44 291 €	44 291 €	29 215 €	29 215 €	29 215 €	14 607 €
PROVISIONS ISDND SAINTE FLAIVE DES LOUPS	28 665 €	57 930 €	57 930 €	57 930 €	35 316 €	35 316 €	35 316 €	17 658 €
PROVISIONS ISDND TALLUD STE GEMME	31 111 €	62 820 €	62 820 €	49 628 €	36 437 €	36 437 €	36 437 €	18 218 €

TOTAL PROVISIONS MOTEURS	81 622 €	165 041 €	165 041 €	151 849 €	100 967 €	100 967 €	100 967 €	50 483 €
PROVISIONS CUMULEES	81 622 €	246 663 €	411 704 €	563 553 €	664 520 €	765 487 €	866 454 €	916 937 €

ETAT PREVISIONNEL DES PROVISIONS REGLEMENTAIRES EN 2025 ET AU-DELA

La constitution des provisions règlementaires se poursuivra au cours des prochaines années.

	2025	2026	2027	2028
Compte Epargne Temps (CET)	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Post Exploitation	1 800 000 €	2 230 000 €	2 230 000 €	2 230 000 €
Moteurs Cogénération	166 000 €	166 000 €	166 000 €	166 000 €
TOTAL	**1 981 000 €**	**2 411 000 €**	**2 411 000 €**	**2 411 000 €**

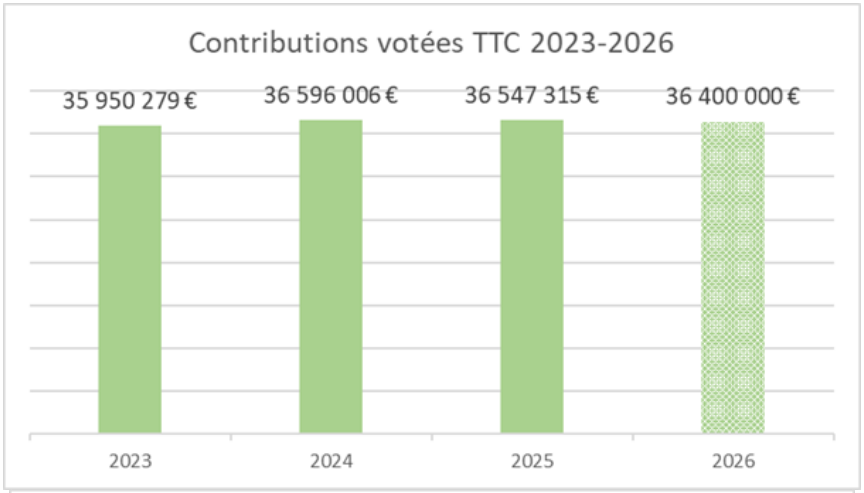
Contributions syndicales

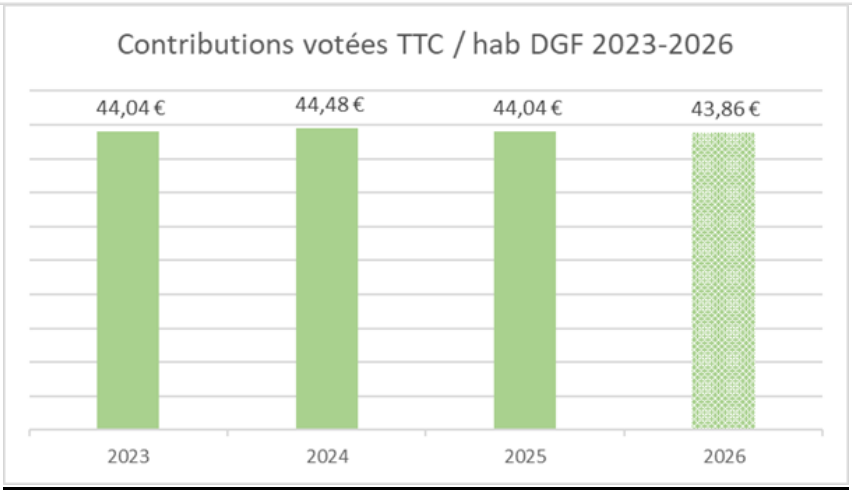
Les participations sont estimées à date à 33.164 M€ HT soit 40.0 €/habitant DGF.
Le besoin contributif 2024 au moment du budget primitif s'élevait à 33.356 M€ soit 40.2 €/habitant DGF.

Structure des contributions

	Contribution 2025	Projet 2026
Locations	*751 279 €*	*647 950 €*
Charges Trivalis	*3 656 533 €*	*3 789 025 €*
Part Fixe	*24 723 269 €*	*27 603 247 €*
Part Variable	30 341 370 €	28 280 871 €
Charges	**59 472 450 €**	**60 321 093 €**
Reventes	- *6 162 605 €*	- *6 409 597 €*
Soutiens variables	- *18 904 368 €*	- *19 829 562 €*
Soutiens forfaits	- *928 658 €*	- *917 803 €*
Produits	**- 25 995 631 €**	**- 27 156 963 €**
Total HT	**33 476 819 €**	**33 164 130 €**
Total TTC	**36 547 315 €**	**36 400 000 €**

Evolution 2023-2026 TTC (base DOB)





ANNEXE 2

RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES – HOMMES

Figurant parmi les six titres de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, l'égalité femmes-hommes est une préoccupation majeure des pouvoirs publics.
Le taux important de féminisation de la fonction publique territoriale ne doit pas masquer les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.
Au-delà des constats généraux, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des données objectives portant sur des domaines RH précis afin d'avoir une vision juste des disparités entre les genres.

1. LES CHIFFRES CLES DE TRIVALIS (2024)

En nombre (31/12/24) : 43 agents permanents

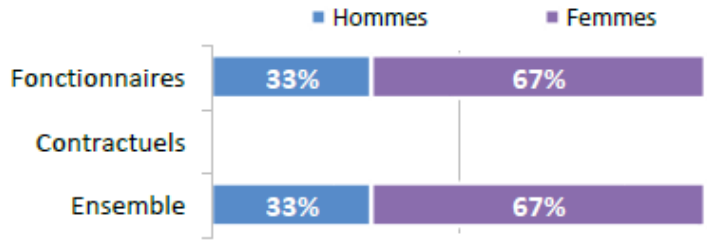
DIRECTIONS	Nb Femmes	Nb Hommes	Sexe à privilégier Pour l'équilibre
DIRECTION (DGS, directeurs, contrôle de gestion)	4	3	H
ADMINISTRATIF (fin, adm gén et aff jur)	10	3	H
COMMUNICATION/ANIMATION / PREVENTION	7	0	H
TECHNIQUE	8	6	H
INFO-LOG	0	2	F

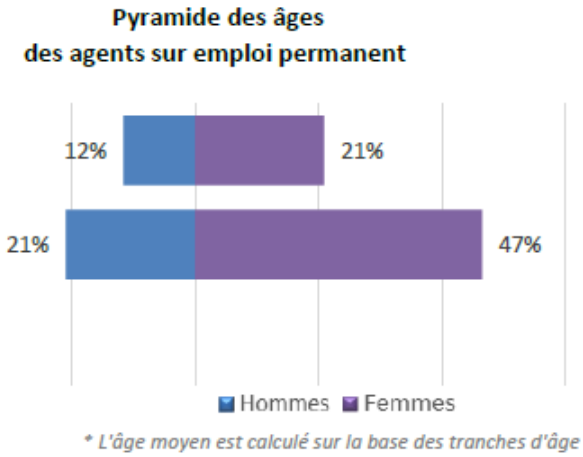
En type de mission (31/12/24) :

ENCADREMENT (Encadrement intermédiaire inclus)	Nb Femmes Encadrantes	Nb Hommes Encadrants	Sexe à privilégier Pour l'équilibre
DIRECTION (DGS, directeurs, contrôle de gestion)	2	3	F
ADMINISTRATIF (fin, adm gén et aff jur)	2	1	H
COMMUNICATION/ANIMATION / PREVENTION	2	0	H
TECHNIQUE	2	5	F
INFO-LOG	0	1	F

Les données ci-dessous sont issues du Rapport Social Unique 2024

Répartition par genre et par statut





** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
34% des femmes à temps partiel

Évolution professionnelle en 2024

- 20 avancements d'échelon : 9 hommes et 11 femmes
- 3 avancements de grade : 2 hommes et 1 femme
- 0 promotion interne

2. COMMENTAIRES / ELEMENTS REMARQUABLES

- Les emplois au sein de Trivalis sont majoritairement occupés par des femmes
- Stabilité de la répartition des agents par genre et statut entre 2023 et 2024

Trivalis a commencé à entreprendre des actions pour prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines, notamment :

- en luttant contre les discriminations dans les processus de recrutement
- en facilitant la conciliation entre temps personnel et temps professionnel par la mise en place de plages horaires mobiles et par la pérennisation du dispositif de télétravail au 1er janvier 2023.

3. STRATEGIE PLURIANNUELLE

Pour agir en direction de l'égalité professionnelle, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- □ Etablir l'étude de situation comparée femmes hommes
- □ Sensibiliser et former à l'égalité professionnelle :
  - Former / informer les agents de la collectivité
  - Communiquer en interne sur l'égalité professionnelle
- □ Prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :
  - Lancer une campagne de communication interne
  - Mener des actions pour favoriser la mixité dans les filières ou les cadres d'emplois fortement genrés
  - Garantir l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle
- □ Concilier temps personnel et temps professionnel
  - Mettre en place une « charte » des temps ou des règles : limiter les réunions après 17h, promouvoir le droit à la déconnexion, limiter les appels ou les courriels en dehors des plages de travail (hors astreinte)
  - Faciliter les remplacements et le retour à l'emploi
- □ Protéger les agent·es
  - Garantir les conditions de travail des agent·es et gérer les situations de harcèlement
  - Mettre en place un dispositif de signalement pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles
  - Inscrire l'égalité professionnelle dans le dialogue social auprès des instances paritaires

CONCLUSION : PERSPECTIVES

1. Evolutions règlementaires attendues

PPWR : REGLEMENT PARLEMENT EUROPEEN et CONSEIL :

- **Relatif aux emballages et déchets d'emballages (JO du 22/01/25)**
- **Applicable aux Etats membres à compter du 12 août 2026**

Diagnostic amont :

- ✓ Hausse inquiétante de la production européenne de déchets (et déchets d'emballages)
- ✓ Trop d'emballages ne peuvent pas être facilement recyclés ou réutilisés facilement
- ✓ La production d'emballages n'utilise pas suffisamment de matériaux recyclés (matières premières secondaires)

Objectifs principaux de cette réglementation :

- ✓ Réduire la production de déchets d'emballages
- ✓ Garantir la recyclabilité de tous les emballages plastiques
- ✓ Encourager les pratiques d'économie circulaire et la réutilisation des emballages
- ✓ Améliorer l'utilisation des matériaux recyclés et des matières premières secondaires dans la fabrication des emballages
- ✓ Mise en place d'un meilleur étiquetage et d'un meilleur marquage sur les emballages afin d'améliorer l'information des consommateurs.

PPWR – IMPACTS POUR TRIVALIS

Réduction des emballages :

Les États membres devront réduire progressivement les déchets d'emballages produits par habitant (article 43) par rapport à l'année 2018 de :

- 5% d'ici 2030
- 10% d'ici 2035
- 15% d'ici 2040

Au plus tard le 1er janvier 2030, le poids et le volume des emballages devront être réduits à leur minimum, démontré par une documentation technique (article 9).

Emballages recyclables :

- ✓ A compter du 1er janvier 2030, les emballages, quels que soient les matériaux utilisés, devront être conçus afin d'être recyclables et donc respecter des critères d'écoconception (article 6)
- ✓ Avec des objectifs de recyclage (article 52) :

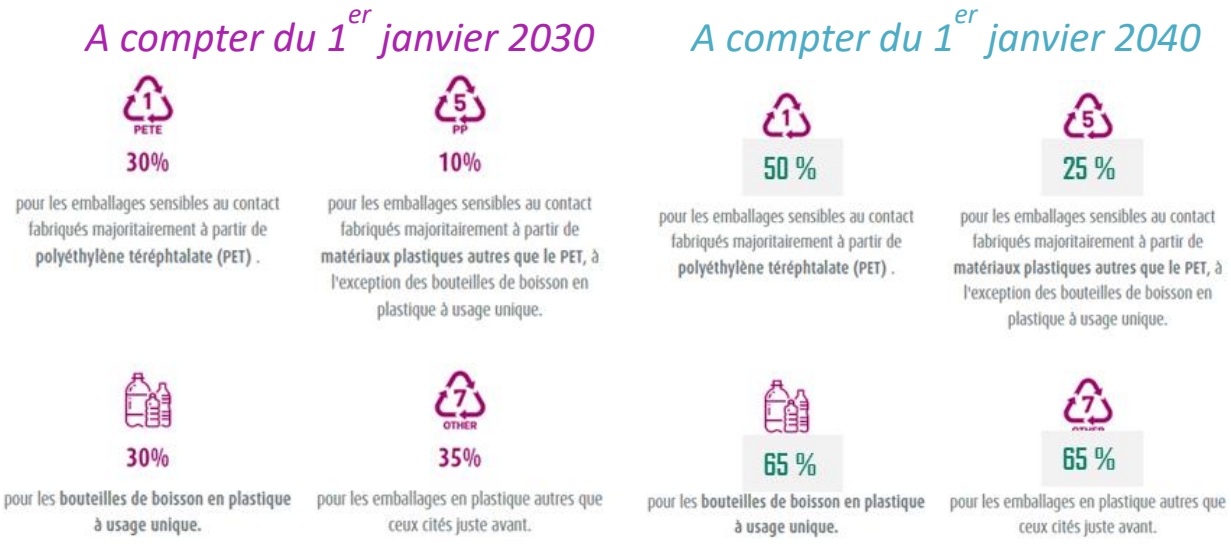
Au plus tard le 31 décembre 2025

Au minimum 65 % en poids de tous les déchets d'emballages produits
et détaillés selon les différents matériaux

Au plus tard le 31 décembre 2030

Au minimum 70 % en poids de tous les déchets d'emballages produits
et détaillés selon les différents matériaux

➢ Matières recyclées dans les emballages plastiques (article 7) :



➢ Collecte (articles 49 et 50) :
- ✓ A compter du 1er janvier 2029, collecte séparée d'au moins 90 % en poids :
  - Des bouteilles pour boissons en plastique à usage unique d'une capacité maxi de 3 L
  - Des récipients pour boissons métalliques à usage unique d'une capacité maxi de 3 L
- ✓ Si non atteinte des objectifs ci-dessus, mise en œuvre d'un système de consigne par Etat membre (sous 12 à 24 mois à la suite de la notification de la Commission)

2. 2026-2029 : Zones d'incertitudes

➢ Evolution de la REP PMCB :
- ✓ Quelles conclusions à la suite du moratoire ? Evolution des soutiens ?
- ✓ Devenir des filières multi-REP (bois, plastiques)

➢ REP Emballages :
- ✓ Impact de la PPWR (règlement européen applicable aux pays membres en août 2026) dont fausse consigne pour recyclage (si objectif non atteint)

➢ Avenir des UVEOR :
- ✓ Relance des marchés d'exploitation
- ✓ Décret SOCLE (plan d'épandage ?)
- ✓ Application de la loi AGEC : interdiction de la FFOM issue d'UVEOR au 01/01/2027 (plan d'épandage ?)
- ✓ Quels travaux d'adaptation des UVEOR ?

➢ Trajectoire de TGAP (surtaxe…)

➢ Incidences de la fin de la convention de délégation d'exploitation du site de la Gravaire – Ile d'Yeu

➢ Suite des DAEU Enfouissement (obtention, date …)

➢ Relance des marchés de rachat des emballages triés courant 2026

3. Enjeux 2026-2032

- Poursuivre la diminution des ultimes dans un cadre réglementaire restrictif et incertain
- Accentuer la valorisation matière en conservant une appétence pour l'innovation et des actions fortes de sensibilisation
- Poursuivre les actions de promotion du réemploi
- Renforcer les liens entre Trivalis et ses adhérents en proposant des actions communes collecte/traitement
- Poursuivre la diminution des émissions de GES et renforcer la production d'ENR, notamment en menant à termes les grands projets de parcs photovoltaïques initiés dans le précédent mandat
- Maintenir une vigilance budgétaire par une maîtrise des dépenses et une recherche de nouveaux financements
- Travailler au niveau départemental et national, sur l'évolution de la gestion des déchets (maîtrise de la donnée, le numérique, l'IA …)